

Des milieux sociaux au marché du travail : les questionnements sur la société française pendant quarante ans d'enquêtes « Formation et Qualification Professionnelle »

Contribution aux Journées d'Histoire de la Statistique, 18 et 19 mars 2008¹

(version de travail, ne pas citer)

Olivier Monso (INSEE-DSDS) et Laurent Thévenot (Crest-Insee et Ehess)

Les enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle examinent, de manière approfondie, le parcours de la personne interrogée dont elles reconstituent diverses étapes de son histoire. Explorant son ascendance plus ou moins lointaine (professions, diplômes des parents, grands-parents...), elles l'interrogent sur son enfance (événements survenus dans l'enfance, divorce ou décès des parents...), sa scolarité (inscription à la maternelle, calendrier scolaire...), son entrée dans la vie professionnelle (nature du premier emploi...), une partie de sa vie professionnelle (détail des situations d'emploi et de non-emploi au cours des cinq années récentes) et, pour les enquêtes les plus anciennes, jusqu'à sa retraite.

En raison de l'ampleur de ce parcours rétrospectif, l'enquête répond à des interrogations très variées sur la société et son économie : mobilité sociale, relation entre formation et emploi, marché du travail, etc. Ayant été répétée six fois pendant quarante ans, elle offre des données éclairant des évolutions sur une période relativement longue. Cependant les questionnements ont eux-mêmes changé au cours d'une telle période. Le questionnaire a été modifié en raison du déplacement des problèmes à traiter et des politiques à éclairer. Ont aussi changé les problématiques de recherche, les paradigmes théoriques et les disciplines les plus fortement impliquées, ainsi que les méthodes d'exploitation des données. Ainsi l'enquête peut être utilisée à deux niveaux. Elle offre en premier lieu un observatoire remarquable sur les transformations de la société française en raison de la richesse des données recueillies. Mais on peut aussi en tirer des enseignements précieux sur ces transformations en portant attention à l'évolution des questionnements dont témoignent le questionnaire aussi bien que le genre d'études et de recherches menées à partir des données recueillies.

Notre parcours traitera successivement de cinq grands domaines thématiques d'investigation qui se trouvent correspondre à des étapes successives d'une biographie de la personne interrogée : ascendance sociale, itinéraire migratoire, scolarité, formation continue, mobilité professionnelle. Notre liste thématique de « domaines », sans autre intérêt que pratique, ne coïncide pas avec les « modules » qui rassemblent un groupe de questions posées à la suite, au cours de l'enquête. D'une part, l'existence des modules et leur composition changent d'une enquête à l'autre alors que notre distinction en domaines doit couvrir toutes les enquêtes. D'autre part, la logique séquentielle de passation du questionnaire, et donc de constitution de modules, diffère des raisons pour lesquelles nous avons rapproché des questions selon leur signification, les circonstances de leur introduction dans l'enquête, les enjeux politiques qu'elles soulèvent, ou encore les exploitations qui en sont faites par les chercheurs². Pour chacun des domaines, nous mentionnerons les évolutions marquantes du questionnaire. Mais nous tâcherons d'aller au-delà en éclairant les raisons et le contexte de ces

¹ Pour les besoins de cette étude, les auteurs ont réalisé des entretiens avec Dominique Goux, Dominique Merllié, Fabrice Murat, Louis-André Vallet et Philippe Zamora, et les remercient ici, ainsi que Catherine Borrel et Annick Kieffer, pour leur aide. Ce travail est une version provisoire d'un projet d'article pour la revue *Économie et Statistique*. Il n'engage que ses auteurs.

² A titre d'exemple sur l'enquête FQP 2003, un questionnement sur la destinée des personnes ayant une origine étrangère peut comparer « immigrés » et « enfants d'immigrés » en rapprochant le lieu de naissance et la nationalité de l'individu (module « Complément biographique ») de ces mêmes informations disponibles pour les parents dans le module « Origine sociale », ces questions étant très éloignées les unes des autres dans le corps du questionnaire.

changements. Il s'agira de suivre les «problématiques» répondant à diverses questions de société, enjeux de décision politique ou d'évaluation des politiques publiques, mais aussi à des orientations de recherche selon lesquelles les chercheurs ont travaillé sur l'enquête. Nous avons complété ce parcours thématique par des encadrés, l'un apportant des informations plus techniques sur la source statistique, l'autre des éléments chiffrés sur l'évolution du poids des domaines dans les publications à partir de FQP.

Cet article participe d'une tradition de réflexion historique et sociologique sur les outils statistiques et leurs transformations, dans un recul non réductible au constat de leur progrès technique. Une telle réflexion a pu se développer à l'Insee même (Desrosières, 1987 [1977], 1993; Guibert, Laganier et Volle, 1971; Thévenot, 1983a), en relation avec des historiens et sociologues, et s'est notamment manifestée dans des «Journées d'étude sur l'histoire de la statistique» de Vaucresson (23-25 juin 1976) complétées par un travail systématique qui a alors couvert largement le système statistique (Affichard, 1987). De nouvelles «Journées d'Histoire de la Statistique», d'ambition plus modeste, ont été organisées récemment, en 2006 et 2008³.

L'ascendance sociale : hérédité, société ouverte et inégalités sociales

La question du lien entre origine et position sociales suscite un fort intérêt dans la France d'après-guerre, et se concrétise dans la conception d'enquêtes statistiques dédiées au sujet : en France, l'enquête FQP a ainsi été précédée, notamment, par l'enquête de 1949 menée à l'Ined par Brésard (Brésard, 1950), centrée sur le lien entre taille de la famille d'origine et mobilité sociale, et aussi par une enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 1953, conçue par Desabie et comprenant une question sur la profession du père⁴. Cette thématique sera reprise par la nouvelle enquête FQP. Quoique le nom de l'enquête reflète d'autres domaines thématiques (que nous développons plus loin) mis en avant dans les objectifs de sa création, elle s'est distinguée dès son origine (1964) par les questions introduites sur l'ascendance sociale des personnes interrogées. Elle a ainsi contribué à développer l'intérêt sur ce thème, incitant les concepteurs de l'enquête Emploi à réintroduire des informations sur la génération précédente, à partir de 1982.

Dans l'enquête de 1964, un court questionnaire de ce type avait été introduit. Il n'y avait pas encore de partie indépendante sur l'« origine sociale » en tant que telle : seules deux questions sur la profession principale et le statut (indépendant, employeur, salarié...) du père avaient été ajoutées à la fin du module « Evolution de la situation professionnelle au cours des cinq années précédant l'enquête ».

Le choix de privilégier le père, pour la comparaison avec la situation professionnelle de l'enquêté (qu'il soit homme ou femme) est traditionnel dans les études de mobilité sociale, posé dans un contexte où le travail féminin était moins développé, et où la situation sociale de la femme était sans doute davantage liée à celle de son conjoint que l'inverse. On retrouve cette justification dans une des études « pionnières » de mobilité sociale, sur données italiennes (Livi, 1950). Néanmoins, l'émergence et le développement du questionnaire sur l'origine sociale dans FQP resteraient incompréhensibles si on ne prenait pas en compte l'intérêt des chercheurs pour une description plus fine de l'environnement social. Ainsi, Bertaux, dans l'une des premières études de mobilité sociale menée à partir de FQP (1969), écrivait déjà :

« [...] L'enquête de l'INSEE [...] ne caractérise malheureusement l'origine sociale d'un individu que par la profession de son père, à l'exclusion de toute autre variable telle que niveaux d'éducation du père et de la mère, profession des grands-parents, etc. »

³ Les travaux présentés lors de ces Journées sont disponibles à l'adresse http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs.htm, certains d'entre eux ayant été publiés dans un numéro spécial du *Courrier des Statistiques* (n°123 de janvier-avril 2008).

⁴ Une autre thématique posée par Desabie, dans cette enquête complémentaire, portait sur le premier emploi occupé. Elle connaîtra un destin assez similaire en étant introduite dans l'enquête Emploi de 1953 puis pérennisée par FQP. Mais son développement dans FQP sera plus irrégulier : introduite dans FQP 1970, la partie du questionnaire consacrée au premier emploi est ensuite abandonnée pour ne se stabiliser dans l'enquête qu'à partir de FQP 1993.

Thélot (1973) et Darbel (1975) mettent à leur tour le doigt sur cette restriction de FQP, tout en rappelant que l'étude exhaustive de l'environnement social de l'individu n'est pas la motivation essentielle de l'enquête⁵. Ce faisant, ils prolongent ainsi une demande d'information sur les origines sociales qui conduit à introduire des questions sur le diplôme du père (dès FQP 1970) et à rendre plus précis le recueil de la profession. Mais surtout, elle amène à dupliquer ces questions pour un grand nombre d'ascendants à partir de l'enquête FQP 1977 : mère, grands-parents, puis beaux-parents qui, introduits en 1985 par des questions sur le beau-père, vont ensuite alterner leur présence (1993) dans l'enquête avec celle des grands-parents (2003).

Dans l'enquête FQP 2003, une nouvelle étape a été franchie. A l'interrogation sur la famille d'origine de l'individu du point de vue de la profession, des diplômes ou encore des événements familiaux ayant pu avoir un impact sur la destinée sociale, a été ajouté un ample questionnaire sur la profession et les études d'un frère ou d'une sœur tirés au sort⁶. Par leur présence même, leurs choix éducatifs ou celui de leurs parents pour eux, les frères et sœurs ont pu marquer la destinée sociale de l'enquêté. Certaines études ont ainsi considéré le nombre et l'ordre des frères et sœurs comme une composante à part entière de l'origine sociale d'une personne (Zarca, 1993a et 1993b, Merlié et Monso, 2007). Ces informations ne visent pas nécessairement à explorer une influence directe des caractéristiques de la fratrie. En particulier, celles relatives au frère ou à la sœur tirés au sort, en décrivant une trajectoire scolaire ou professionnelle éventuellement postérieure à celle de l'enquêté, renseignent sur un destin social familial. Un même parcours social intergénérationnel, par exemple celui d'un enfant d'ouvrier devenu cadre, peut être interprété de façon très différente selon que tous ses frères et sœurs sont devenus cadres, ou sont restés ouvriers... L'interrogation sur les destins différentiels de personnes issues de la même fratrie est au croisement de deux thèses régulièrement confrontées, l'une mettant l'accent sur un environnement social commun, l'autre sur l'individualité des parcours d'ascension sociale. Dans cet esprit ont été développés des modèles de similarité au sein de la fratrie (« sibling models », voir notamment Ganzeboom, 2002).

Dans le domaine de l'ascendance sociale, une autre question a été introduite en 2003. On y demande à l'enquêté d'ordonner, au regard du « niveau » ou du « statut », son emploi par rapport à celui de son père au moment où l'enquêté terminait ses études⁷. Cette question a été inspirée par les enquêtes internationales de l'« International Social Survey Programme » (ISSP). A partir des réponses à cette question, complétées par des entretiens ultérieurs, des chercheurs ont mis en évidence un décalage marqué entre la proportion de personnes se jugeant en mobilité ascendante et celle établie à partir des changements de catégories sociales (Duru-Bellat et Kieffer, 2006). On remarquera tout d'abord que ce type de comparaisons impose d'ordonner les catégories issues de la nomenclature des PCS sur un seul axe, ce qui n'a rien d'évident (Desrosières, Goy et Thévenot, 1983). Par ailleurs, les proportions calculées d'individus en mobilité « ascendante » ou « descendante » dépendent étroitement de la classification retenue, de sorte que la comparaison entre deux échelles de mobilité sociale dont le nombre de classes et l'homogénéité ne sont pas les mêmes, reste délicate. Enfin, le décalage observé entre les deux mesures ne doit pas effacer le fait qu'elles mènent, dans l'ensemble, à des interprétations cohérentes des flux de mobilité sociale. Une réponse à l'étude précitée a ainsi mis en lumière que l'appréciation des trajectoires ascendantes ou descendantes concordait assez souvent avec les analyses de mobilité sociale reposant sur les catégories sociales (Merlié, 2006).

L'enquête FQP est ainsi devenue pour longtemps la source privilégiée situant la personne dans un milieu social d'origine, et à ce titre particulièrement prisée des sociologues attentifs aux appartenances à des groupes sociaux relativement cohérents. Afin de caractériser le complexe de propriétés corrélées constitutives d'une telle appartenance, la nomenclature des catégories socioprofessionnelles se présente comme l'outil approprié, dans la mesure où elle fut précisément conçue par Jean Porte (Desrosières, 1977), puis réformée (Desrosières, Goy et Thévenot, 1983) dans

⁵ *Thélot souligne qu'« étudier la mobilité sociale en tant que telle n'était d'ailleurs pas le but premier de l'enquête » et Darbel que « (les enquêtes FQP) n'ont pas pour objet principal une analyse complète des phénomènes de mobilité sociale entre les générations ».*

⁶ *Ces questions avaient été demandées dès la préparation de l'enquête de 1993 par Bertaux qui a abondamment traité de la mobilité sociale et exploité l'enquête FQP à cette fin (cf. par exemple Bertaux, 1969).*

⁷ *« Si vous comparez cet emploi à celui qu'avait votre père au moment où vous avez arrêté vos études, diriez-vous que le niveau ou le statut de votre emploi est ou était... »*

1. Bien plus élevé que celui de votre père; 2. Plus élevé; 3. A peu près le même; 4. Plus bas; 5. Bien plus bas que celui de votre père.

cet esprit. Les deux outils majeurs de l'investigation sur la mobilité sociale se résument ainsi à cette nomenclature et à des matrices de mobilité construites à partir de l'enquête FQP.

Parmi les domaines couverts par l'enquête, celui de l'ascendance sociale présente ainsi un aspect remarquable : celui de s'être imposé comme l'une des marques de fabrique de FQP, là où ses premiers concepteurs la présentaient comme une utilisation secondaire : Michel Praderie, dans une introduction aux résultats de FQP 1964 (Praderie, 1966b), indiquait ainsi, en fin de présentation de l'enquête :

« Enfin, l'enquête donne accessoirement des indications sur la mobilité sociale, des questions ayant permis de noter la situation professionnelle du père au moment des études ».

Or, non seulement la première enquête est, dès les premières années suivant sa collecte, couramment exploitée dans une optique de mobilité sociale, par Praderie lui-même (1966a) ou encore Bertaux (1969), mais cette voie de recherche s'est maintenue tout au long de l'histoire des enquêtes FQP représentant à elle seule plus du tiers des publications (*encadré 2*). Qu'on raisonne en nombre de parutions, en place dans le questionnaire ou en permanence du thème de recherche, l'origine sociale peut être considérée comme un thème d'études de tout premier plan, sinon le principal, à partir des enquêtes FQP (*encadré 2*).

Cependant, cette thématique et les tables de mobilité qui servent à la traiter doivent être elles-mêmes situées dans une lignée, afin de faire ressortir les problématiques profondément différentes qui ont marqué l'histoire d'un questionnement sur les origines en termes d'« hérédité sociale ». Cette histoire ayant été retracée ailleurs (Thévenot 1987, 1990), contentons-nous ici de reprendre les éléments utiles au présent article et qui portent principalement sur deux questions : les politiques des enquêtes sur les origines, et leurs outils statistiques (classifications et tables de mobilité) ; l'invention de la corrélation statistique à partir d'une enquête sur les origines⁸.

En amont de l'enquête FQP et d'enquêtes qui l'ont précédée à l'INED notamment, on trouve un questionnement durable animé par le souci de sélection des « élites » et de leur production sur un mode inspiré des sciences de la nature⁹. Les politiques eugénistes (ou plus explicitement encore de « viriculture » selon le terme aussi employé par Galton (1972 [1869]) se sont développées dans le dernier quart du XIXe siècle et répandues au XXe de par le monde, à l'Ouest comme à l'Est, des États-Unis à l'URSS en incluant l'Amérique du Sud et l'Europe. En amont, la figure de Galton se situe à la croisée des deux outils statistiques qui nous intéressent ici, la table de mobilité et la corrélation. Il forme le projet d'une table intergénérationnelle à partir de la nomenclature de « classe sociales » de Booth qui ordonnait les états, métiers et professions selon des traits physiques et moraux, et que Galton traite comme échelle de valeur civique (*civic worth*). Réalisant ce projet, Pearson synthétise la matrice intergénérationnelle en termes de corrélation afin de mesurer la relation entre les activités des pères et des fils, de juger de son écart au hasard et de chercher à faire la part entre l'hérédité et l'effet du milieu. Selon une politique eugénique, l'hérédité des milieux « supérieurs » est bienvenue et celle des milieux « inférieurs » malencontreuse pour la société puisque produisant des personnes « incapables de devenir des citoyens utilisables [*serviceable*] » (Galton, 1972 [1869]). Remarquons que de semblables évaluations contrastées se lisaient encore sous la plume de certains auteurs des années 1950, avec une conception qui n'était plus biologique mais sociale du milieu d'origine et des héritages transmis.

Il est clair que ces politiques sont éminemment critiquables à partir d'une pluralité de constructions politiques et morales partageant un principe de commune humanité, ou de commune dignité des personnes. Ce principe s'oppose à ce que des valeurs différentes soient attachées à des êtres humains, notamment de par leur naissance et au regard d'une « origine » intangible. Un semblable principe est formulé dans les constructions normatives de la communauté (il est ainsi traduit en « voile d'ignorance » dans la théorie de justice de Rawls) et nourrit un sens ordinaire de l'injustice et l'expression critique de pouvoirs abusifs (Boltanski et Thévenot 1991). A partir de cet appui critique, de nombreuses recherches ont exploité les données de FQP pour dévoiler l'« héritage social », la

⁸ Sur l'histoire de la mobilité sociale, voir les ouvrages de référence : Cuin 1993, Merlié 1994. Il y est fait notamment justice à l'extension considérable de la notion de mobilité sociale thématisée par Sorokin et couvrant aussi le déplacement des groupes sociaux et des objets culturels (Sorokin 1959 [1927]).

⁹ Le thème de la « circulation des élites », développé par Pareto, et de leur recrutement, occupe une place importante dans cette généalogie.

« reproduction sociale », les « handicaps sociaux » ou les « inégalités sociales », tous taxés d'injustice.

Afin de clarifier, même sommairement, ces exploitations de FQP, il convient de distinguer deux constructions politiques qui nourrissent deux critiques sensiblement différentes. L'une, de grandeur civique, vise à réduire des inégalités à partir d'une solidarité d'intérêt général au sein de la collectivité, qui serait toujours menacée par la fragmentation d'intérêts particuliers, qu'ils soient de corps ou de classes. Cette grandeur civique du public est une composante importante de ce qu'on désigne par « républicanisme français » mais on la retrouve aussi dans d'autres traditions politiques et notamment celles ayant contribué à un « État social » (ou « État providence »)¹⁰. L'autre est une construction politique libérale qui compose la communauté à partir d'individus dotés des mêmes droits, notamment à l'expression publique de leurs opinions et intérêts, droits qui seraient cette fois menacés par des discriminations individuelles.

La première critique prend le tour d'une « critique sociale » dès lors que le fractionnement en groupes sociaux (ou classes selon la tradition marxiste) est dénoncé comme source d'inégalités entretenues d'une génération à l'autre. Elle est présente dans les recherches qui prennent appui sur des variables caractérisant l'origine sociale afin de dévoiler des inégalités, et de critiquer les politiques publiques manquant à leur exigence civique de solidarité égalitaire. Cette première critique table donc sur une classification des positions différenciant des classes sociales dans un espace tendant à se reproduire d'une génération à l'autre. La représentation de l'espace social proposée par Pierre Bourdieu (voir aussi Bourdieu et Passeron, 1964) distingue plusieurs axes correspondant à des « espèces différentes de capital ». La nomenclature des Catégories Socio-Professionnelles anticipait cette pluralité d'axes alors que des nomenclatures de « stratification sociale » mettaient davantage l'accent sur un continuum de positions pouvant être projetées sur un axe vertical unique.

La seconde critique alimente les travaux sur la mobilité dans le monde anglo-saxon. Elle questionne le degré d'ouverture des sociétés à la réussite individuelle, et notamment le risque de fermeture de sociétés européennes marquées par des corporatismes qui freinent l'émancipation libérale. Des comparaisons internationales ont été menées dans une telle perspective, prenant notamment appui sur l'enquête FQP de 1970 achetée à cette fin par l'Université d'Oxford et de Bloomington (Indiana). Après la thèse sur « le flux constant » Featherman, Jones et Hauser, 1975 ; (Erikson, Goldthorpe 1992), les travaux de recodification de la nomenclature utilisés pour la comparaison précédente et effectués sur les enquêtes FQP de 1970, 77, 85, 93 ont donné des éléments allant à l'encontre de la thèse précédente, au moins pour ce qui est de la France, en faisant au contraire apparaître un accroissement tendanciel lent (Vallet 1999, Vallet, 2001).

Il était bon de rappeler que les catégories d'origine « sociale », tout comme d'autres catégories d'origine « nationale », « ethnique » ou « culturelle » que nous aborderons dans le domaine suivant de l'itinéraire migratoire, se sont prêtées et se prêtent encore aujourd'hui à plusieurs utilisations (et en réalité définitions) suscitant des prises de position contradictoires à leur égard. Afin d'éclairer ces débats, soulignons les différences entre trois utilisations. [1] Une première traite la catégorie comme indicateur d'une inégale qualité substantielle des personnes. L'« infériorité » est imputée à des propriétés héréditaires éventuellement biologiques en sorte que cette imputation manifeste pour le moins un « racisme de classe » et éventuellement un racisme tout court. [2] Une deuxième utilisation vise à établir statistiquement les résultats de comportements qui, dans la société, conduisent précisément à un traitement différentiel à partir d'une évaluation recourant à l'origine, traitement alors porté au jour pour être dénoncé comme injuste. [3] Enfin, une troisième utilisation de catégories d'origine « sociale » contribue à identifier des « ethos », des « valeurs » ou des « cultures » qui sont au principe de la conduite des personnes appartenant à un même groupe et qui diffèrent de l'un à l'autre. À ce titre l'appartenance à la « classe ouvrière » peut être mise en valeur pour la culture qu'elle perpétue, aux dépens d'une évaluation distinctive autrement réservée à des « classes supérieures »¹¹.

¹⁰ Elle oriente notamment le travail pionnier sur la mobilité sociale (1904) du durkheimien Paul Lapie, redécouvert par Cherkaoui, portant sur le rôle égalitaire de l'école primaire publique.

¹¹ *Ce retournement qui, pour les catégories dites « raciales » aux États-Unis prendra la modalité « Black is beautiful » est favorisé, dans le cas de la catégorie sociale, par la capacité émancipatrice dont le marxisme a doté la classe ouvrière.*

Itinéraire migratoire

Les dernières remarques sur les différences d'interprétation et d'utilisation de catégories se rapportant à l'« origine » ont introduit au domaine que nous abordons maintenant et que nous avons nommé « itinéraire migratoire »¹². Il suscite aujourd'hui de vives controverses sur l'opportunité d'utilisation de catégories, voire de mise en œuvre d'enquêtes, alors que l'ascendance sociale ne soulève plus les mêmes débats¹³. Les adversaires des catégories dites « ethniques » ou « culturelles » prennent d'ailleurs souvent appui sur la catégorisation sociale pour l'opposer aux autres, en tant que bonne variable discriminante. S'agissant, par exemple, des écarts de taux de chômage entre jeunes, ils critiquent les premières catégories parce qu'elles tendent à faire oublier la vraie variable pertinente pour le phénomène étudié, le milieu social d'origine.

Les trois utilisations possibles de catégories d'« origine » que nous avons distinguées plus haut se retrouvent à l'horizon de la controverse. Sa vigueur tient à ce que les politiques de ces utilisations, les « politiques des statistiques », sont ici étroitement articulées avec des grammaires politiques en confrontation. Ainsi la menace de l'utilisation raciste [1] n'est pas seulement dénoncée au nom d'un principe de commune humanité au demeurant partagé par tous les principaux débatteurs. Sur la base de ce seul principe, il devrait y avoir accord unanime quant à la nécessité de produire des statistiques révélant des traitements inégaux d'êtres humains d'égale dignité [2]. Mais la menace est appréhendée par certains à partir de la grandeur civique présente dans le républicanisme français et qui disqualifie tout fractionnement de l'intérêt général en intérêts particuliers. Par crainte de ce risque, les critiques s'inquiètent de toute reconnaissance, ne serait-ce que dans des classifications statistiques, de différences communautaires [3] ethniques ou culturelles alors associées par eux aux politiques de la reconnaissance et au libéralisme multiculturel. Toutefois les idéaux invoqués d'« assimilation » ou d'« intégration » ne laissent pas voir l'épreuve d'appartenance à la communauté nationale qui pèse si lourdement sur l'arrivant en méconnaissant ses attachements. L'équipement du droit et des bonnes pratiques dans la lutte contre les discriminations, d'inspiration libérale anglaise mais aujourd'hui porté par le droit européen, permet en revanche une certaine prise en compte de tels attachements lorsqu'il leur est porté atteinte. Il va plus loin grâce à l'inclusion de discriminations « indirectes » (non intentionnelles) résultant de l'impact différentiel d'une mesure, le dévoilement de cet impact devant prendre appui sur des statistiques catégorielles (De Schutter, 2006).

Le fait que les détracteurs de ces catégories se réclament d'une tradition de recherches sur la catégorisation statistique développée à l'Insee dès les années 1980, et dans laquelle le présent article trouve place, mérite un éclaircissement. Ces travaux ont notamment mis en évidence les relations entre représentation statistique et représentation politique, à partir d'investissements de forme et de conventions d'équivalence requis par les deux types de confection de représentant d'un ensemble (Thévenot 1990, 2006 chap.7). Cependant, ces travaux ne conduisent pas à confondre la catégorisation statistique avec l'État, ce qui est souvent supposé dans les arguments où l'on considère que la classification statistique « légitime » une différence au risque de renforcer racisme et xénophobie. La variable statistique n'est pas mécaniquement reliée à une politique, comme nous l'avons vu pour les variables dites d'origine sociale et les tables de mobilité intergénérationnelle. L'analyse précise de la relation entre statistique et politique réclame une différenciation des épreuves dans lesquelles sont engagés les producteurs et les utilisateurs de statistiques (Thévenot, 2006b).

Les travaux relevant du domaine ici considéré traitent des informations recueillies dans le questionnaire sur les lieux de vie et les nationalités des individus, à différents moments de leur vie et de celle de leurs parents. Ce recueil ne résulte pas toujours de la montée des préoccupations sur l'immigration et les discriminations. Les variables « lieu de naissance de l'enquêté » et « nationalité » sont ainsi présentes depuis la première enquête FQP, en 1963 : elles relèvent de l'« état-civil ». La variable « année d'arrivée en France » (pour les personnes nées dans un « pays d'outre-mer » ou à l'« étranger ») est introduite en 1970. Elle ne constitue pas en elle-même une innovation majeure car une question de même type existe depuis 1954 dans le recensement de la population. D'autre

¹² *Faute de mieux, ce terme évite de masquer la question sous le couvert d'une origine "géographique" tout en voulant suggérer que tous les Français ont connu un tel itinéraire dans un passé plus ou moins récent.*

¹³ *Voir Thévenot (2006b). On doit à Stavo-Debaugue (2003a, 2003b, 2004) l'analyse la plus complète et la plus rigoureuse de cette question.*

part, en dépit des informations disponibles sur les parcours professionnels et migratoires, il semble qu'aucun article sur l'immigration n'a été publié à partir des enquêtes FQP de 1964 à 1985¹⁴.

L'enquête FQP 1993 est réalisée au moment où le thème de l'immigration a pris un certain essor dans le débat public. Le Haut Conseil à l'Immigration a été mis en place en 1989 et a proposé en 1991 une définition du terme « immigré » (personne née étrangère à l'étranger) qui va être largement reprise dans la statistique publique. Dans FQP 1993, en plus des informations déjà disponibles sur le lieu de naissance, la nationalité ou encore la date d'arrivée en France des enquêtés, un tournant marquant est pris avec l'introduction d'une question sur le pays de naissance de chacun des parents. Parmi les principales sources utilisées (ou utilisables) dans la statistique publique sur ce thème, seule l'enquête sur la Mobilité Géographique et l'Insertion Sociale (MGIS), spécialement dédiée à l'étude de l'intégration des immigrés et descendants d'immigrés, avait été dans ce sens un an auparavant. L'enquête FQP 1993 peut donc être considérée comme la première enquête généraliste à avoir introduit des questions permettant d'identifier les descendants de personnes nées à l'étranger (Cusset, 2006). En outre, à la différence des questions précédentes sur l'origine des individus, les questions sur l'origine des parents sont délibérément introduites pour l'étude du phénomène migratoire, en l'étendant à deux générations.

Cependant, aucune exploitation de FQP 1993 concernant les immigrés ou descendants d'immigrés ne semble avoir été réalisée. L'étude de Dayan, Echardour et Glaude (1996) sur la mobilité professionnelle des immigrés peut faire figure d'exception, mais en fait, FQP y est utilisée pour confronter les résultats de MGIS 1992 avec ceux obtenus sur les Français de naissance à partir de FQP 1993. Ce manque d'exploitation de l'enquête FQP 1993 tient sans doute à ce qu'elle n'a porté que sur 18 300 individus, en raison de restrictions budgétaires, alors que toutes les enquêtes précédentes avaient touché près de 40 000 individus, à l'exception de celle de 1964. L'échantillon restait honorable pour des études consacrées à la population générale, mais rend délicates celles portant sur les immigrés, et plus encore celles visant les enfants d'immigrés.

Dans FQP 1993 on avait pris en compte le pays de naissance des parents, sans information supplémentaire sur leur nationalité à la naissance¹⁵. Or, le seul pays de naissance des parents est insuffisant pour cibler précisément les « enfants d'immigrés » (Silberman et Fournier, 2007). En effet, les parents peuvent être nés dans un pays étranger (rapatriés d'Algérie notamment) tout en étant Français : l'individu n'est alors pas enfant d'« immigré » selon la définition rappelée plus haut. Ceci explique que la variable de « nationalité à la naissance » a fait l'objet d'une demande dans les enquêtes auprès des ménages. Cette demande était en grande partie de nature institutionnelle et ne visait pas précisément FQP : peu avant la finalisation de l'enquête de 2003, une rencontre entre les responsables de l'Insee et ceux de la Direction de la population des migrations (DPM) avait abouti à un accord de l'Insee pour introduire ces questions si le thème et la taille de l'échantillon le justifiaient. FQP 2003 se trouvait être une des enquêtes ménages à venir respectant cette condition : les questions ont donc été ajoutées sans attendre. La même année, une autre enquête menée à l'Insee, Histoire de Vie, contient également cette information. L'enquête Emploi 2003, nouvellement transformée (enquête annuelle devenue enquête en continu), aurait pu également la comporter, mais ce projet n'a pas abouti pour des questions de procédure.

En ajoutant au questionnaire la nationalité à la naissance des parents, l'enquête FQP 2003 est dès lors l'une des seules enquêtes à permettre une étude des immigrés et des enfants d'immigrés. Ces questions sur l'origine familiale viennent s'ajouter à un questionnement déjà précis sur la mobilité géographique, lieu de naissance, pays où s'est déroulée la scolarité (renseignés année par année dans le calendrier scolaire), lieu de résidence des parents à la fin des études, lieu de résidence cinq ans avant l'enquête¹⁶. La première étude menée à partir de FQP 2003 sur ce thème porte sur la diversité dans l'emploi public (Pouget et Fougère, 2004 ; Pouget, 2005) et aborde la sous-représentation des enfants d'immigrés dans la Fonction Publique. Celle-ci est mise en relation avec un

¹⁴ On peut tout de même mentionner, en 1997, une communication de Fournier et Silberman au Séminaire « Formation, insertion et carrières en Europe », intitulée « Les enfants d'immigrés et le chômage », où l'enquête FQP 1985 est utilisée.

¹⁵ C'est aussi le cas de l'enquête Etude de l'Histoire Familiale 1999 qui a été toutefois exploitée pour étudier les immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail (Meurs et alii., 2005). A tout le moins, elle demande une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

¹⁶ En 2003, une erreur informatique a rendu inutilisable la question sur l'année d'arrivée en France : les questions citées ont pris un nouvel intérêt en permettant d'approximer quand même l'époque d'arrivée en France.

niveau de qualification plus faible chez les enfants d'immigrés, mais aussi avec leur milieu social, notamment le fait qu'ils ont moins souvent des parents fonctionnaires. Ces derniers ne transmettraient pas seulement un capital scolaire plus élevé, mais aussi un « système de valeurs » (et aussi, on peut penser, une certaine connaissance du système éducatif et des filières d'accès à la fonction publique) favorisant l'accès à la fonction publique. Un constat plus général a été établi sur les difficultés d'accès à l'emploi (sans être centrée sur le secteur public), des enfants d'immigrés (Aeberhardt *et alii.*, 2007), et porte plus vers des interprétations en termes de discrimination à l'embauche.

Comme les précédents domaines, celui-ci est animé par un questionnement critique sur les inégalités et les injustices liées à des ascendances. En conclusion et en transition avec le domaine suivant, notons que les travaux sur la discrimination sont réalisés dans une perspective de marché du travail. Or l'inquiétude sur des inégalités résultant de la couleur de la peau notamment, est mue par le principe d'une commune humanité ou dignité humaine plus fondamentale que la concurrence sur un marché. Cette entrée par le marché du travail est au centre de l'approche économique de la discrimination par Gary Becker (1957), et c'est aussi celle qui détermine le traitement économétrique de la question, presque entièrement issu des modèles fondateurs de Oaxaca et de Blinder en 1973 (Oaxaca, 1973 ; Blinder, 1973), ou de l'une des variantes proposées depuis : sur FQP 2003, c'est par exemple l'orientation suivie par Ait Ben Lmadani *et alii.* (2007) et par Aeberhardt *et alii.* (2007). Rappelons que, dans ces modèles, la discrimination est mesurée par défaut en tant que reliquat de la prise en compte de toutes les variables jugées pertinentes pour la mesure des compétences ou du capital humain pouvant être facteurs de productivité. Le résultat dépend donc des variables prises en compte. Le modèle présuppose que ces variables jugées causales de la productivité n'ont pas été elles-mêmes biaisées par des discriminations (à l'école notamment). En suivant le développement du droit contre la discrimination on observe qu'il est animé par une justification d'égalité plus fondamentale que le droit positif, mais qu'il s'est aussi développé en visant d'abord des injustices sur le marché du travail¹⁷. Enfin, toujours dans le même sens, des travaux comparatifs franco-américains sur les principes d'évaluation et le sens de l'injustice, notamment en matière de racisme, ont mis en évidence une telle substitution, aux États-Unis, du principe de la concurrence sur un marché au principe plus fondamental de commune humanité (Thévenot et Lamont, 2000).

Scolarité : inégalités sociales, planification et capital humain

La variation des approches d'un domaine selon la formulation des problèmes, les politiques considérées, les théories et méthodes utilisées, est exemplaire dans le cas de la scolarité. Nous allons retrouver le questionnement sur les inégalités et les « handicaps » tenant à des milieux d'origine, la scolarité ayant une forte influence sur la mobilité, ou l'immobilité, intergénérationnelle. Mais c'est aussi à partir de ce domaine que se déploie une toute autre problématique, économique et non pas sociale, de rendement d'investissements en capital humain sur le marché du travail. Avant de considérer cette polarité d'approches, nous mentionnerons une troisième problématique, distincte des deux précédentes, qui s'est trouvée être première dans les justifications de l'enquête inaugurale de 1964.

Dès le début des années 1950, Alain Girard dessine le projet d'une « organisation idéale de l'enseignement qui tiendrait compte, « à long ou à moyen terme », de « la nature et du nombre des qualifications nécessaires » au secteur productif » (Girard 1951, pp. 648-649). Ce projet d'« adaptation de la structure qualitative de la main d'œuvre aux besoins de l'économie » sera progressivement réalisé dans le cadre de la planification, L'enquête FQP de 1964 a été ainsi conçue pour fournir des données sur la relation entre formation et emploi et appréhender la mobilité professionnelle à des fins de « projections par bonds de cinq ans » (Praderie 1966b). L'enquête de 1970 fut utilisée dans les travaux préparatoires au VII^{ème} Plan (1975) pour une « comptabilité socio-démographique » des mouvements de main-d'œuvre par qualification intégrée au modèle de prévision (Thévenot 1976). Le résultat de ces prévisions, ainsi que de l'évolution de l'emploi par secteur (Cézarid et Goy 1976), a conduit à la réalisation d'un premier bilan formation-emploi (Affichard 1976). Ces travaux reposent sur une notion charnière de « qualification » destinée à relier formation et emploi. Dans les années soixante-dix elle se trouve au cœur des débats parmi les sociologues et économistes du travail. La substitution de la notion de compétence à celle de qualification marquera un changement de problématique ainsi que de modèle d'analyse. Il ne s'agira plus de planifier le

¹⁷ La prise en considération des handicaps parmi les discriminations a conduit à déborder le marché du travail pour traiter de discriminations d'accès à des services ou espaces publics.

système scolaire, mais d'apprécier le fonctionnement d'un marché du travail, ou plutôt de l'appariement qui est modélisé.

Ce souci d'avoir des données détaillées sur les qualifications permet de comprendre l'émergence d'un questionnaire précis, dès FQP 1964, sur ce sujet. Dans cette enquête, un calendrier détaillé est déjà proposé pour les études secondaires, les études supérieures et la formation professionnelle ou technique. Il existe aussi un calendrier spécialement dédié aux « examens ». Pour chaque diplôme (Brevet élémentaire, supérieur, Baccalauréat Première et Deuxième Partie...), on différencie les diplômes *présentés* et les diplômes *obtenus*. Dans le cas du Baccalauréat, on distingue même les options ou filières choisies (Philosophie, Sciences expérimentales...).

Avant d'envisager cette deuxième orientation, revenons à la première, la problématique des inégalités et des handicaps sociaux, particulièrement développée dans le domaine scolaire. Un grand nombre d'enquêtes (enquête Emploi par exemple) ne renseignent que sur le « plus haut diplôme », ou niveau d'études, distinguant éventuellement le plus haut diplôme de l'enseignement primaire, secondaire général, et supérieur. Mais l'approche « inégalités scolaires » ne s'intéresse pas seulement au résultat final (le diplôme) : elle cherche à reconstituer le détail des parcours scolaires pour examiner à quels moments ont lieu les échecs ou les succès scolaires déterminants, les bifurcations, les orientations. Les inégalités entre cadres et ouvriers interviennent-elles dans l'accès au baccalauréat, ou dans le type de mention, ou encore, à résultats « égaux », dans le type d'orientation choisie après le baccalauréat ? Cet aspect est illustré dans plusieurs travaux récents fait à partir de FQP 2003, par exemple par Duru-Bellat, Kieffer et Reimer (2008). A partir d'une comparaison entre France et Allemagne, les auteurs avancent que, même si l'accès à l'enseignement supérieur s'est démocratisé en France, des inégalités fortes persistent dans l'accès aux différentes filières du supérieur, par exemple entre l'accès à des filières d'« élite », classes préparatoires et grandes écoles, et l'accès à l'université. En Allemagne, les différences sociales de milieux d'origine se manifestent davantage dans les spécialités choisies, ainsi que dans l'accès à l'enseignement supérieur en lui-même, ce dernier étant plus sélectif socialement qu'en France. Ce type de conclusions est rendu possible grâce à une information détaillée sur le déroulement de la scolarité.

Il semble que les premières exploitations des enquêtes FQP sur le thème des inégalités des chances scolaires aient été réalisées par des chercheurs étrangers. FQP 1970 fut ainsi exploitée aux États-Unis par Garnier et Raffalovich (1984) - appartenant à l'Université de Bloomington (Indiana), qui avait acheté l'enquête - et en Allemagne par Müller et Karle (1993), ce dernier travail s'inscrivant dans une comparaison de la sélectivité sociale dans les différents systèmes éducatifs européens. Ce ne sont toutefois pas ces demandes extérieures qui ont contribué au maintien des questions détaillées sur la scolarité dans FQP. En raison, sans doute, d'un intérêt moindre pour la problématique qui l'avait faite naître (prévisions des réserves de main-d'œuvre), et peut-être aussi du fait du peu de demande émanant des chercheurs français sur ce thème, la logique de « calendrier » a quelque peu reculé : dans FQP 1977 et FQP 1985, seules les études secondaires font l'objet d'un (court) calendrier. Des questions sur l'orientation sont toutefois maintenues à la fin des différents blocs d'études (« Quelle orientation avez-vous suivie à la suite de ces études secondaires ? »...). Les diplômes recueillis par l'enquête ne sont plus aussi exhaustifs. Les détails sur les spécialités du baccalauréat, ainsi que la distinction entre diplôme présenté et obtenu, disparaissent complètement¹⁸. On revient à une information sur le « plus haut diplôme obtenu » dans chaque type d'enseignement.

Les changements apportés lors de la préparation de FQP 1993 n'en sont que plus remarquables. Pour la première fois, voit le jour le projet d'unifier l'ensemble des informations sur la scolarité d'une personne dans un même calendrier, de l'école primaire aux éventuelles études supérieures. On y détaille le cours suivi, la spécialité d'enseignement, le diplôme obtenu ainsi que le statut public ou privé de l'établissement¹⁹. Ce retour en force du « calendrier » est en grande partie lié à des préoccupations d'économistes, surtout à la montée en puissance des théories du capital humain. Elles sont développées aux États-Unis par les économistes de l'École dite de « Chicago-Colombia »,

¹⁸ Les questions posées sur l'activité professionnelle pendant les études (travail étudiant) disparaissent également.

¹⁹ Cette question, posée pour chaque année d'enseignement, semble faire écho à un certain renouveau du débat public sur ce thème (entre les mobilisations de 1984 et 1994, pour la défense, respectivement, de l'école « libre » et de l'école « laïque »), mais aussi des recherches sur le thème, celles-ci se posant désormais en termes d'« efficacité comparée » du public et du privé, qu'on doit notamment à Langouët et Léger, dans leur ouvrage paru en 1991.

notamment Gary Becker dans son ouvrage fondateur *Human Capital* (1964) et Jacob Mincer, dans les années soixante et soixante-dix. En France, ces travaux se développent à partir des années quatre-vingt : les enquêtes FQP ont été mobilisées pour la première fois autour de ce thème par Jarousse et Mingat (1986). La théorie du capital humain invite à relier les revenus d'une personne à un ensemble de compétences valorisables sur le marché du travail. Afin de formaliser, puis de tester « économétriquement la relation, on demande à ces compétences d'être mesurables. Exprimer ce capital sous la forme de diplôme, même mesuré de façon précise, pose plusieurs problèmes. D'une part, tout investissement en capital humain n'est pas sanctionné par un diplôme. D'autre part, la signification de ce dernier peut changer au cours du temps. Elle est difficile à comparer d'un pays à l'autre, même en utilisant des échelles de comparaison : calculer des rendements de l'éducation à partir de diplômes français a sans doute une portée et une visibilité limitées en-dehors de la France. Mais la raison fondamentale tient sans doute à ce que la théorie du capital humain s'appuie sur des raisonnements marginalistes : on veut savoir ce que « rapporte » un investissement additionnel (une année) dans les études. Les économistes du capital humain souhaitent dès lors traiter le « temps d'étude » comme une variable continue, leur permettant de calculer des rendements de l'éducation à diverses époques, dans diverses sociétés et selon diverses méthodes. Dans ce contexte, mesurer le nombre d'années d'études demande de connaître précisément l'âge d'entrée, l'âge de sortie du système éducatif, ainsi que les éventuelles interruptions. On peut aussi vouloir connaître le nombre de redoublements, afin de juger s'il faut ou non les retrancher de la « durée des études » (constituent-ils un investissement supplémentaire de capital humain, ou bien la reproduction d'un investissement déjà fait ?).

De façon plus large, le retour du calendrier est sans doute à relier à un intérêt croissant pour les analyses en termes de trajectoires individuelles en sciences sociales, étudiées pour elles-mêmes, et aussi comme facteur explicatif d'une situation atteinte par un individu. Lorsqu'on considère le lien entre un état A (par exemple le diplôme) et un état B (l'emploi), l'étude de la trajectoire peut d'abord se centrer sur la façon dont ce lien s'est opéré entre A et B (dans l'exemple précité, on pourra décrire les étapes de l'insertion professionnelle²⁰). Elle peut aussi considérer la trajectoire qui mène à l'état A (par exemple, le parcours qui a mené à tel ou tel diplôme...), et la faire intervenir comme facteur explicatif de la trajectoire qui mène à B : un même diplôme a-t-il une même influence sur l'insertion professionnelle selon qu'il a été accompagné de tel ou tel choix de filière, ou qu'il a été accompagné d'un ou plusieurs redoublements ?... Enfin, la trajectoire permet de reconstituer la chronologie des états lorsque leur ordre n'est pas évident *a priori* (on ne sait pas qui de A ou B vient en premier) : cet usage du calendrier a été notamment popularisé en Allemagne, à partir des enquêtes du Max Planck Institut für Bildung und Berufsbildung de Berlin, qui comparent deux cohortes nées entre les deux guerres et après. Elles mettent notamment en regard, sur un même calendrier, les événements de la vie familiale et de la vie professionnelle, afin de rendre compte de leur simultanéité et de leur succession. Dans le cas de FQP, on peut citer une étude sur la chronologie des parcours scolaire et matrimonial, à partir du calendrier de FQP 1993 (Goux et Maurin, 2003), où le calendrier permet de déterminer quel était le diplôme au moment où l'enquêté s'est marié, donnant une mesure plus précise de l'homogamie que le « plus haut diplôme », qui a pu être atteint après le mariage.

Si les sociologues et les économistes de l'éducation ont ainsi tous intérêt à disposer d'informations détaillées sur la scolarité, ce sont surtout les seconds qui se sont prononcés en faveur de la forme d'un calendrier scolaire, en grande partie par l'intermédiaire de Dominique Goux, à l'époque chargée de la préparation de FQP 1993. Cette orientation de FQP 1993 vers la problématique du capital humain est du reste clairement affirmée dans la note circulant à l'INSEE pour justifier la mise en place de l'enquête, et qui a donné lieu à une présentation de l'enquête quelques mois avant sa collecte dans le *Courrier des Statistiques* (Goux, 1992). Les changements introduits dans l'enquête de 2003 ne bouleversent pas ces orientations. Le développement et l'unification du calendrier se poursuivent. De nouvelles informations sont collectées, telle la mention obtenue au baccalauréat ou le recensement, année par année, des périodes passées en stage et en apprentissage, alors qu'en 1993, seule la période d'apprentissage la plus récente était demandée, et en-dehors du calendrier.

Nous avons ainsi pu constater que le domaine de la scolarité fait ressortir les différences de problématiques et de politiques orientant les questionnements à partir des enquêtes FQP. Avant de passer au domaine suivant de la formation continue, remarquons que ces différences sont plus profondes encore que nous ne l'avons indiqué. Elles se prolongent non seulement dans des

²⁰ Cette approche par l'insertion a notamment été développée en France par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui a développé des outils à cet effet (enquêtes Génération).

distinctions disciplinaires déjà suggérées, mais aussi dans des conceptions elles aussi divergentes de l'analyse statistique pertinente voire même de ce qui a valeur de fait scientifique.

Dans une problématique qui traite du milieu social, et notamment de sa reproduction sur plusieurs générations, la variable clé procède d'une catégorisation sociale. L'outil statistique privilégié est la table de mobilité et la corrélation synthétisant la relation entre deux variables, en l'occurrence un milieu d'origine et un milieu social atteint. Le chercheur, plutôt sociologue, s'intéresse à la ressemblance des conduites de diverses natures au sein d'un même milieu d'appartenance qui leur assure une cohérence, ce que les catégories socioprofessionnelles ont cherché à saisir dès leur première version de 1954. Les méthodes de classifications et d'analyse factorielles de correspondance sont congruentes avec une telle recherche de similitudes et d'espaces de cohérence.

La conception de ce que le chercheur doit établir et des instruments adéquats est toute différente dans une problématique développée autour du capital humain, de sa productivité et de sa valorisation salariale, selon une orientation disciplinaire économique. Le chercheur est alors en quête d'une causalité qui passe par le développement de méthodes économétriques destinées à établir les facteurs causaux les plus purs possibles. Le modèle est celui de sciences de la nature où la propriété physico-chimique serait assurée d'une telle pureté causale. La tension entre les deux approches est manifeste lorsque, à partir de la seconde, il est déclaré que la première n'est que descriptive et non explicative, permettant d'établir au mieux des corrélations et non de vraies lois scientifiques causales. On préférera à une corrélation entre milieu social d'origine et scolarité, une relation causale entre le volume d'espace disponible pour travailler à la maison et la réussite scolaire (Goux et Maurin, 2005). Dans cette direction, la critique peut s'étendre à la catégorisation sociale elle-même, précisément parce qu'elle est non pure au sens où elle enchevêtre plusieurs facteurs causaux qu'il s'agirait de dissocier pour faire œuvre scientifique. Inversement - et il est bénéfique de considérer symétriquement les deux positions - la première approche critique la seconde parce qu'elle manque à faire apparaître la constellation de propriétés corrélées qui caractérise un milieu social, ainsi que la vanité de l'effort pour dissocier des facteurs entre lesquels il s'agirait à l'inverse d'établir des correspondances.

Illustrons la tension entre les deux orientations à partir d'une exploitation de FQP publiée conjointement par deux auteurs, l'un sociologue et l'autre économiste. L'influence du nombre de frères et sœurs sur la réussite scolaire y est étudiée, indépendamment du milieu social d'origine (Merllié et Monso, 2007). Alors que le «*referee*» sociologue avait accepté une première version, le second «*referee*», économiste, la rejette parce que la causalité n'est pas établie absolument entre la variable explicative, le fait d'être issu d'une famille nombreuse, et la variable expliquée, la destinée socioprofessionnelle. Il peut en effet subsister des variables (telles que le projet éducatif des parents pour leurs enfants) qui joueraient à la fois sur la taille de la famille et la destinée. En réponse à la critique, est estimé un modèle *probit* bivarié qui présente l'avantage d'estimer la corrélation entre les résidus, soit ce qui n'est pas expliqué à l'aide des variables explicatives. A cette fin, on utilise une variable dite «*instrumentale*» choisie parce qu'elle est supposée corrélée à la taille de la famille mais pas à la variable de position socioprofessionnelle. Après s'y être prêtés, les auteurs font cependant remarquer l'artifice de l'exercice de purification de la variable explicative, soulignant que les variables qui peuvent jouer sur le nombre et sur la destinée sociale des enfants sont, dans la réalité sociale, fortement intriquées :

«Qu'il y ait un effet propre ou non de la variable explicative, c'est nécessairement à travers des médiations sociales, qu'elles soient situées en amont ou en aval de la taille de la famille, que peut s'expliquer le lien statistique entre celle-ci et la destinée, aussi bien scolaire que sociale. Par exemple, l'effet qui peut passer par la taille du logement est lui-même fonction des conditions qui déterminent l'accès aux logements dans une situation socio-économique donnée. Ainsi, l'intrication entre les variables susceptibles de peser sur la taille des familles d'un côté et sur la destinée sociale d'un autre ne constitue pas seulement un obstacle à l'analyse statistique, mais traduit aussi une réalité sociale à analyser » (Merllié et Monso, 2007, p.153).

Formation continue : prolongement de l'école ou facteur de compétences

Cette partie est également instructive pour notre propos car on peut lire dans les questions sur la « formation continue » ou sur la « formation post-scolaire » des enquêtes FQP une partie de l'histoire du système de formation continue en France et des façons d'aborder ce système. Pour ce qui est d'une histoire détaillée du dispositif de formation continue, on renvoie le lecteur intéressé à Dubar (2004), et on ne rappellera ici que quelques grandes lignes. La mise en place d'un système de formation continue, assez tardive en France, fut motivée principalement par des changements radicaux dans les besoins en main-d'œuvre qualifiée qui ne pouvaient être satisfaits par le seul système de formation initiale. Ils nécessitaient une réorientation de la main-d'œuvre déjà en place et une intervention des pouvoirs publics. Ce fut le cas pour la période de reconstruction suivant la Seconde Guerre Mondiale, avec la rénovation de l'enseignement professionnel public, la création de centres publics d'apprentissage (ancêtres des lycées professionnels) et aussi de centres publics de formation du bâtiment, gérés par une institution qui devient, en 1949, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Dans un tout autre contexte, en 1963, la création du Fonds national de l'emploi a répondu à un autre enjeu économique de grande ampleur, celui de la reconversion industrielle.

Mais l'enquête porte aussi la marque de l'histoire des conceptions de la formation continue, notamment politiques. Dans cette histoire, les premières années de la V^e République et de la « doctrine sociale du gaullisme », pour reprendre les termes de Dubar, occupent une place particulière. La préoccupation, déjà perceptible dans la loi Debré de 1959, est alors de faciliter la promotion sociale des travailleurs, en particulier à travers la formation. Pour Dubar, c'est un moyen de faciliter l'intégration des ouvriers à la nation. On assigne à la formation continue un objectif d'acquisition de compétences nouvelles permettant de s'élever dans la hiérarchie sociale. Les formations emblématiques de cette époque sont sans doute les « stages de promotion sociale » : financés sur fonds publics, notamment ceux du Ministère de l'Education Nationale. Ils permettent à des personnes déjà passées dans le monde du travail d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette conception de la formation valorise ainsi les formations dans le cadre scolaire. Autrement dit, la formation continue y est envisagée comme un prolongement de l'école, pouvant offrir une « seconde chance » à des personnes qui ont dû interrompre leurs études prématurément, par contraintes de ressources ou du fait d'événements survenus dans l'enfance²¹.

L'histoire du dispositif de formation continue se lit dans celle de FQP dès la première édition de l'enquête, en 1964. Elle comporte une sous-partie « études post-scolaires » dont la dénomination (emploi des termes « études » et « scolaires ») et la position dans le questionnaire (elle se situe dans une ensemble plus grand intitulé « Déroulement des études et formation professionnelle »²²) sont déjà éclairants sur la façon dont on conçoit ces « études ». Dans cette sous-partie, quatre questions permettent de déterminer si la personne a suivi un « nouvel enseignement ou un complément de formation » depuis qu'elle a « quitté l'école ». Si c'est le cas, la dernière question est formulée de la façon suivante :

²¹ Cette ascension sociale grâce à des études prolongées après l'école a servi notamment d'emblème à Raymond Forni : ayant dû interrompre ses études à 17 ans pour devenir ouvrier spécialisé, il obtint le baccalauréat grâce à la formation post-scolaire de cours du soir, avant de devenir avocat puis homme politique de premier plan. Les hommages qui lui furent rendus après son décès ont fait valoir « l'enfant de la République », titre qu'il avait lui-même donné à son autobiographie.

²² Le terme de « formation professionnelle » doit ici être compris en référence à la sous-partie « Formation technique ou professionnelle », c'est-à-dire la part de la scolarité passée dans un collège d'enseignement technique, un lycée technique...

Figure 1. Extrait du questionnaire de l'enquête FQP 1964, sous-partie « Etudes post-scolaires »

38. Ce complément de formation a-t-il été reçu dans le cadre de :
- 1 Cours de formations organisés par le Ministère de l'Education Nationale (Lycées et Collèges d'enseignement technique).
 - 2 Formation professionnelle accélérée ou formation professionnelle des adultes (F.P.A.).
 - 3 Conservatoire National des Arts et Métiers (ou centres et instituts associés).
 - 4 Cours de formation professionnelle organisés par les Administrations publiques ou l'Armée.
 - 5 Ecole d'entreprise ou inter-entreprises.
 - 9 Autres : précisez
- Veillez remplir le tableau V.*

La très grande majorité des types de formations proposées sont définies en termes scolaires, quant elles ne se font pas directement dans le cadre scolaire (Lycées et Collèges d'enseignement technique) : il s'agit surtout de « cours ». Le financement public est très présent, y compris dans la modalité 2, « Formation professionnelle accélérée ou formation professionnelle des adultes », qui fait référence aux centres de formation professionnelle mis en place en 1945, bénéficiant de financements du Ministère du Travail et sous contrôle des partenaires sociaux. On conçoit la possibilité de formation hors du cadre scolaire et sur fonds privés (la modalité 5), mais il est précisé qu'il doit s'agir d'une école d'entreprise, c'est-à-dire d'une institution de formation en tant que telle²³. Ainsi, dans la première enquête FQP, l'émergence de questions sur la formation continue, ou plutôt « post-scolaire », est inséparable d'une conception de la formation essentiellement dispensée et / ou financée par le secteur public, dans le prolongement du système de formation initiale.

Cette image va être quelque peu ébranlée par la contestation syndicale radicalisée par les grandes grèves de mai et juin 1968. Subventionner des organismes de formation pour les travailleurs, leur proposer un parcours de promotion sociale, est perçu comme insuffisant si les entreprises, de leur côté, n'encouragent pas les salariés à se former, ou ne les libèrent pas pour qu'ils puissent se former pendant le temps de travail. Les négociations aboutissent à la loi de 1971 qui reconnaît le droit à la formation et, surtout, impose aux entreprises privées une contribution au financement de la formation continue assise sur leur masse salariale.

FQP 1970 se déroule encore un peu trop tôt pour prendre en compte tous ces changements, mais la question sur les circonstances de formation comprend désormais une modalité « à l'initiative de votre employeur et organisé(s) soit dans votre entreprise, soit en dehors », qui est une forme de reconnaissance de ce type de formation. Une question nouvelle porte sur le fait que l'enseignement a été suivi « en-dehors des horaires de travail » ou « pendant un temps prélevé sur les horaires de travail ». Enfin, deux questions portent sur les motifs de la formation (« préparer un concours », « apprendre un métier ») et ses résultats (« Le complément de formation [...] vous a-t-il permis d'occuper un nouvel emploi ou d'accéder à une nouvelle fonction ? »). Ce développement des questions sur la formation post-scolaire a été encouragé par le secrétariat à la Formation professionnelle, par l'intermédiaire d'une contribution au financement de l'enquête.

C'est dans FQP 1977 que se manifestent pleinement les bouleversements dans l'appréhension de la formation continue. D'une part, la partie sur la formation post-scolaire est définitivement détachée du module « Déroulement des études ou de la formation professionnelle initiale » (même si cela a peu d'impact sur le questionnement en lui-même). Les enquêtes suivantes maintiendront cette distinction nette entre la période de « formation initiale » et la période de « formation continue ». FQP répond déjà à une vision « spécialisée » des temps de formation et de travail, assez spécifique à la France (Marion, Möbus et Théry, 2006). On étudie d'abord (module « formation initiale »), puis on entre sur le marché du travail et on suit des formations « post-scolaires »²⁴. D'autre part, la partie « études ou

²³ Le « tableau V » auquel il est fait référence recense, pour chaque année (calendrier), l'établissement, la spécialité de l'enseignement, son niveau, sa durée, ainsi que le diplôme préparé, avec une précision « reçu : oui ou non ».

²⁴ L'abandon des questions sur le travail étudiant à partir de FQP 1977 (les périodes de travail étudiant étaient auparavant renseignées dans le calendrier scolaire) et celle du vocabulaire « scolaire » dans la partie sur la formation continue, dont on parle plus loin, sont deux aspects de ce phénomène. Les enquêtes statistiques sur l'emploi et la formation sont probablement allées assez loin dans cette séparation, comme en témoignent aujourd'hui les difficultés pour comptabiliser les situations « mixtes », personnes travaillant pendant leurs études,

formation post-scolaires » est divisée en deux sous-parties de longueur comparable. La première porte sur les « compléments de formation et stages à l'initiative de l'employeur » et collecte des informations sur le nombre de formations de ce type suivies, les dates, la durée, la nature, le niveau et les circonstances de la formation « de niveau le plus élevé ou de durée la plus longue »²⁵. La seconde sous-partie porte sur le suivi d'un « nouvel enseignement en-dehors de votre entreprise (ou administration) à titre personnel ou en tant que demandeur d'emploi orienté par l'A.N.P.E., l'A.P.E.C. ou une A.S.S.E.D.I.C. ») et collecte des informations similaires, même si les modalités sur les circonstances et les résultats sont un peu différentes.

Désormais, la formation en entreprise occupe donc une place centrale dans le questionnaire, alors que les autres formations, publiques ou non, sont définies en négatif des formations en entreprise, selon une démarche exactement inverse de celle de 1964. La sous-partie correspondante sera d'ailleurs renommée « Autres formations ou études post-scolaires » en 1993. Les formations « publiques » ne sont plus identifiées en tant que telles et il n'est plus possible de savoir si la formation a été suivie dans le cadre du système scolaire formel (Ministère de l'Éducation Nationale, CNAM...)²⁶. Dans l'enquête FQP de 2003 subsiste, entre une sous-partie « Formation financée par l'employeur » et une partie « Formation en alternance », une partie « Formation continue de plus de 30 heures » qui rassemble des formations très hétéroclites (« formations en situation de travail, formations en alternance, stages... ») et dans lesquelles les formations par le système scolaire formel et/ou financées sur fonds publics ne sont plus mentionnées, même à titre d'exemple. Cette enquête marque donc l'aboutissement de l'évolution des représentations politiques de la formation continue. D'une conception de la formation comme prolongement de l'école dans FQP 1964, on est passé à un questionnaire centré sur les formations en entreprise, faisant de FQP un poste d'observation des lois sur la formation continue et en particulier de la loi de 1971. Pour Thévenot (1987), on passe dans les années soixante-dix d'une logique d'études post-scolaires « en relation avec la promotion professionnelle, c'est-à-dire dans leurs conséquences du point de vue de l'intéressé », telles que définies comme objectifs pour la première enquête FQP, à une logique d'« adaptation de la main-d'œuvre » visant à favoriser « une plus grande fluidité de la main-d'œuvre ». Le questionnaire de FQP traduit ainsi une nouvelle réalité de la formation, plus courte, souvent réalisée dans le cadre de l'entreprise et répondant à l'évolution des besoins économiques. Un grand nombre d'études sur la formation continue en termes de « taux d'accès à la formation financée par employeur » sont réalisées avec des données issues de FQP à partir des années quatre-vingt-dix. Elles comparent ces taux d'accès selon différentes variables individuelles (sexe, âge, groupe social...) et caractéristiques de l'entreprise (taille, secteur d'activité...). Ces publications contribuent à faire ressortir des inégalités, comme Crocquey (1995) ou Goux et Zamora (2001). Plus récemment, des études ont été ciblées sur les difficultés d'accès à la formation continue d'un groupe particulier, tout particulièrement visé par l'action publique : salariés âgés (Behaghel, 2005) ou encore immigrés (Gélot et Minni, 2006). La logique de la formation comme « adaptation de la main-d'œuvre » croise ainsi la thématique des « inégalités » déjà citée. Quoique la formation ne réponde plus directement à des objectifs de promotion, et que sa capacité à favoriser la promotion individuelle ou à être « rentable » pour l'individu soient sérieusement remises en question (Fougère, Goux et Maurin, 2001), il apparaît important que la possibilité d'être « adapté » par la formation continue soit accessible à tous : ne pas (ou plus) être formé peut devenir le signe avant-coureur d'une précarisation des conditions de travail²⁷, ou encore du lien à l'emploi (notamment pour les salariés âgés).

Si l'histoire du dispositif de formation continue nous éclaire sur les transformations du questionnaire des premières enquêtes FQP, les plus récentes, en 1993 et 2003, ont connu des modifications qui tiennent probablement davantage à l'essor de la recherche sur la formation continue et à la tournure qu'elle a pris à partir des théories du capital humain. Les économistes du capital humain sont demandeurs, on l'a vu, de variables de « durée de formation » afin de pouvoir calculer des

ou encore, salariés suivant une formation dans le cadre scolaire (sur ce dernier point, les sources administratives sont davantage conseillées).

²⁵ La question sur le motif de formation est supprimée, mais il subsiste une question sur les résultats (« Cette formation vous a-t-elle permis d'occuper un nouvel emploi ou d'accéder à de nouvelles fonctions ? »).

²⁶ Les formations publiques ne restent mentionnées qu'à titre d'exemples figurant dans une longue liste dans la partie « Autres formations... ».

²⁷ Goux et Zamora (2001) attribuent une part élevée de la hausse du taux d'accès à la formation en entreprise, dans les années quatre-vingt-dix, à la multiplication des formations « hygiène et sécurité », et suggèrent qu'elle a pu jouer dans la baisse significative du nombre d'accidents du travail pendant la même période. Inversement, le manque d'accès à ce type de formations pourrait donc être associé à des risques accrus en matière de santé.

« rendements » de formation²⁸. Ce programme de recherche est bien résumé par Cahuc et Zylberberg (2006) dans un rapport récent sur le système de formation continue. Sachant, nous disent ces chercheurs, qu'une année de formation initiale supplémentaire rapporte 5 % à 15 % d'accroissement des revenus du travail, comment calculer un rendement comparable sur une année complémentaire de formation continue ? Où se situe la France parmi les autres pays développés en termes de rendement de la formation, initiale et continue²⁹ ?

Il semble que la partie « formation continue » de FQP ait été peu à peu adaptée pour répondre à ces questions, à partir de 1993. La première condition pour pouvoir calculer des « rendements » était de disposer de toutes les formations suivies par les individus (en les replaçant si possible dans le temps), ou à défaut d'une formation tenue pour représentative des autres. La première solution a été appliquée pour FQP 1964 et FQP 1970. Mais, depuis, la multiplication du nombre de formations courtes en entreprise (Dubar, 2004) a sans doute accru les problèmes de durée de questionnement et de biais de mémoire liés à cette méthode. Dans FQP 2003, on a cependant proposé aux enquêtés un « calendrier de formation de plus de 30 heures ». Revient la logique du calendrier adoptée tôt pour la scolarité, mais elle s'inscrit dans une problématique quelque peu différente. Il s'agit ici surtout de mesurer le temps d'accumulation de capital humain. Il reste que l'on ignore les formations de moins de 30 heures, qui représentent sans doute la majorité des formations en entreprise³⁰.

La seconde solution qui consiste à choisir une seule formation et à la retracer est clairement plus économe en moyens. Elle a été retenue dans FQP 1977 et 1985, en demandant de décrire « la formation de niveau le plus élevé ou de durée la plus longue ». La visée est celle d'un parcours professionnel et non le calcul d'un effet causal, marginal, d'une année complémentaire de formation continue, ne serait-ce que parce que la formation considérée peut difficilement être tenue pour représentative des autres. Dans FQP 1993 en revanche, on demande de décrire la « dernière formation », qu'il s'agisse des formations en entreprise ou des « autres formations ». Enfin, dans FQP 2003, le choix a été fait de détailler la dernière formation en entreprise, la première formation de plus de 30 heures, et la première formation en alternance suivies entre 1998 et 2003³¹.

A partir de FQP 70, des questions portent sur l'appréciation, par l'enquêté lui-même, des effets de la formation suivie. En 1993 la question se subdivise en trois questions distinctes concernant les effets sur le salaire, l'adaptation au poste de travail et les conditions de travail. L'individu est ainsi amené à situer sa formation dans son parcours professionnel. Dans une même logique, Jacques Delors (1971) proposait de calculer régulièrement un « indicateur social » de « pourcentage de promotions professionnelles [...] consécutives à une formation complémentaire »³². Les appréciations par les intéressés, et plus généralement les indicateurs, sont, à l'inverse, vivement critiqués par les économistes qui raisonnent selon le modèle du capital humain et cherchent à établir une relation causale pure entre variables³³.

La critique des indicateurs vise à leur substituer un type d'évaluation économique de l'efficacité des politiques publiques qui suppose de réduire la politique à des objectifs de résultats mesurables, mais aussi d'établir une causalité à partir de facteurs épurés de « biais de sélection ». En procédant, par exemple à travers les techniques de « *matching* », à la comparaison de personnes de caractéristiques similaires et n'ayant pas subi le même « traitement », seraient simulées des expérimentations avec groupe témoin comme dans les essais thérapeutiques³⁴. Comme dans le cas de la polarité relevée

²⁸ « La formation, c'est une spécialité et une durée » nous a dit un des chercheurs ayant suivi la conception de FQP 2003.

²⁹ Répondre à cette question pose des problèmes méthodologiques notables. En effet, les personnes ayant un accès à la formation continue dans leur entreprise ont probablement des caractéristiques particulières (par exemple une meilleure insertion dans leur entreprise) qui les rend susceptibles d'avoir une progression de salaire plus forte que les autres salariés. Selon les auteurs, la simple corrélation entre nombre d'années de formation et salaires surestime les rendements de la formation continue.

³⁰ Crocquey (1995) indique ainsi que « près de 65 % des formations en entreprise [suivies entre janvier 1992 et mai 1993] durent moins d'une semaine ».

³¹ Afin de traiter la durée de la formation comme une variable « continue » dans le calcul des rendements de formation, on permet de préciser les durées jusqu'à l'heure près (sans que cela soit toutefois obligatoire).

³² C'est l'ouvrage de Merlié (1994) qui a attiré notre attention sur ce projet.

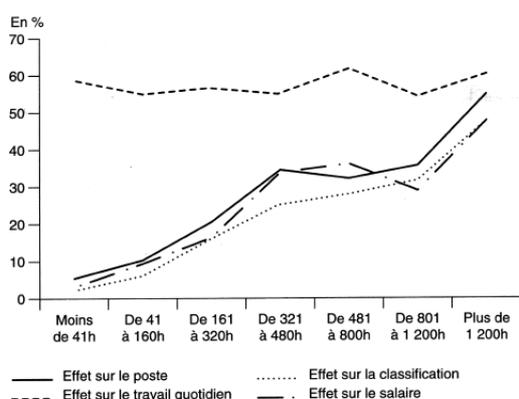
³³ Les éléments de cette critique, appliquée à la formation continue, sont présentés dans la partie 3.2 du rapport de Pierre Cahuc et André Zylberberg (2006)

³⁴ Cette approche a été largement développée pour standardiser les pratiques médicales en les fondant sur une « *evidence-based-medicine* » établie à partir de telles causalités, et elle est aujourd'hui internationalement

précédemment entre l'approche en termes de capital humain et celle en termes de milieu social, la démarche évaluative qui vient d'être mentionnée est confrontée à d'autres approches. Ces dernières s'en écartent notamment en reconnaissant à la politique la visée de biens plus fondamentaux que les objectifs réduits (telle l'éducation opposée à la formation fonctionnelle), et surtout en lui reconnaissant la recherche de compromis entre plusieurs biens (Thévenot 2008).

Un autre point de débat entre approches tient aux appréciations recueillies auprès des personnes concernées. A leur mise en question pour défaut de capacité à établir de vraies causalités, s'opposent des recherches soucieuses de les exploiter. Ainsi celle de Crocquey (1995) sur FQP 1993, dans une partie intitulée « Formation continue et promotion sociale » fait apparaître que les intéressés reconnaissent un effet sur le travail quotidien, quelle que soit la durée de la formation, mais l'effet sur le poste et le salaire dépendant étroitement de la durée (cf. figure 2).

Figure 2. Effets de la formation continue selon sa durée (tels qu'évalués par l'enquête), graphique 5 extrait de Crocquey (1995, p. 6)



Source : enquête FQP 1993, INSEE

D'autres sources plus spécialisées sur la question (enquête *Formation continue* [Fournier, 2004]) ou non (enquête sur les *Conditions de Vie* [Michaudon, 2000]) permettent en outre d'éclairer les attentes en matière de formation continue et de promotion. Quoi qu'il en soit, les questions portant sur l'appréciation, par les intéressés, des effets de la formation ont été supprimées dans FQP 2003.

A travers l'évolution des enquêtes FQP, nous pouvons donc repérer de profondes différences dans les approches de la formation continue. Initialement traitée comme un prolongement de l'école, attachée à un établissement d'enseignement public bien défini, dans une perspective de « seconde chance » et de promotion sociale, elle est ensuite associée à l'entreprise où, mesurée, elle doit permettre d'obtenir un rendement à court ou moyen terme. Cette mutation provient ainsi d'un mélange complexe entre les changements de la loi, des paradigmes de recherche, et aussi des pratiques effectives de formation continue. Si les formations continues en entreprise se multiplient, c'est bien dans le sens de formations de plus en plus courtes et visant de en plus l'adaptation à un poste de travail.

Mobilité professionnelle : promotion sociale, planification des ressources en main d'œuvre et valorisation du capital humain

L'étude de la mobilité professionnelle fait partie des thèmes exploités depuis le début des enquêtes FQP. Elle prend également place parmi les motivations initiales de l'enquête, dans une perspective bien particulière : celle de comprendre les mutations des structures de la main-d'œuvre, afin de remplir l'objectif principal assigné à FQP 1964 qui était celui d'améliorer les prévisions d'emploi nécessaires à la planification. On cherche ici à saisir deux dynamiques d'évolution de la structure de la main-d'œuvre : par la formation initiale déjà considérée plus haut et les nouvelles entrées sur le marché du travail, et d'autre part par la formation post-scolaire et la mobilité professionnelle des

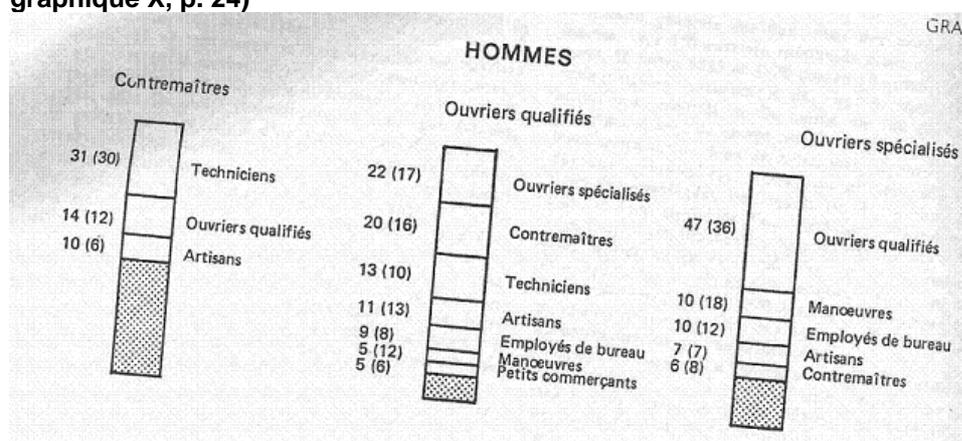
étendue à d'autres domaines, telle que l'éducation. Pour une perspective historique et critique sur ce mouvement, voir : Normand (2005).

travailleurs. Dans son introduction aux premiers résultats de FQP 1964, Praderie (1966b) présentait ainsi les raisons ayant motivé l'enquête, au premier rang desquelles venait la suivante :

« Cette enquête doit contribuer à l'orientation du système de formation de sorte qu'il réponde au mieux aux besoins de main-d'œuvre à moyen terme, par qualification ou niveau de formation. [...] Pour évaluer, au terme de la période, les ressources provenant des personnes actuellement actives, il faut disposer d'informations sur leur mobilité professionnelle probable au fur et à mesure qu'elles avanceront en âge ».

Les premiers travaux sur les mobilités professionnelles avec FQP se situent en grande partie dans cette optique (Praderie, 1966b ; Thélot, 1973), qu'on retrouve dans leur souhait de présenter de façon « comptable » les flux de mobilité. On donne sur la figure 3 l'exemple de la mobilité dite « socioprofessionnelle » (c'est-à-dire entre catégories socioprofessionnelles), issue de l'article de Thélot :

Figure 3 . Une représentation de la mobilité socioprofessionnelle chez Thélot (1973, extrait du graphique X, p. 24)



Commentaire (Thélot) : « Les nombres inscrits sont exprimés en pourcentage. Pour chaque flux, figure celui de la période 1965-1970 et celui de la période 1959-1964 (ce dernier entre parenthèses). L'addition des différents flux n'égalise pas 100, car sont négligés les échanges trop petits (qui sont regroupés dans la partie grisée de chaque rectangle). Exemple ; sur 100 contremaîtres en 1965 qui ont changé de C.S. entre 1965 et 1970, 31 étaient techniciens en 1970, 14 ouvriers qualifiés, 10 artisans, les autres, c'est-à-dire 45, se dispersant de façon aléatoire ».

Source : enquêtes sur la Formation et la Qualification Professionnelle 1964 et 1970.

La mobilité professionnelle était en outre replacée au sein d'un parcours de mobilité sociale considéré de façon globale. Praderie indiquait ainsi :

« [...] et il est possible, connaissant pour chaque individu ces quatre positions caractéristiques : situation du père, situation personnelle en fin d'études, situation personnelle en début de carrière, situation à la date d'enquête, d'établir des matrices de passage entre deux groupes quelconques de ces positions, décomposant ainsi la mobilité sociale en plusieurs mouvements d'ailleurs non indépendants ».

Cette proximité entre mobilité sociale et mobilité professionnelle est soulignée par Thévenot (1987) qui, tout en rappelant la définition précise des deux concepts (la première désignant « l'écart entre la position des pères et celle des enfants », la seconde se manifestant « par le changement de profession d'un même individu au cours de sa vie active »), relève que certains auteurs utilisent parfois une expression pour l'autre, et surtout que « l'opposition entre les deux termes est loin de s'imposer, puisqu'elle ne tient pas tant à l'unité à l'observée qu'à l'angle sous lequel on l'aborde » (soit l'angle de la « carrière résultant normalement de sa profession initiale », soit celui d'un « segment de mobilité sociale »).

Cette vision de la mobilité professionnelle sur cinq ans comme étape dans un parcours de mobilité sociale individuelle, est manifeste dans l'article de Jacqueline Frisch (1971) intitulé « L'importance des diplômes pour la promotion ». L'article de Thélot commente aussi les « promotions » et les « régressions ». Néanmoins, le projet initial visant à étudier un parcours social « complet », allant de

l'origine sociale à la mobilité professionnelle récente, sera assez peu suivi. Dès l'origine, les travaux sur la mobilité professionnelle et l'origine sociale sont assez clairement séparés, malgré le fait que certains de leurs auteurs ont souvent exploité FQP dans les deux directions (Praderie et Thélot notamment³⁵). Cependant la séparation va progressivement s'établir nettement entre les chercheurs travaillant sur les questions de mobilité professionnelle et ceux qui s'intéressent à la mobilité sociale, au regard des personnes aussi bien que des institutions. La corrélation entre origine sociale et mobilité professionnelle, dans ces travaux, sera alors rarement abordée, ou de façon très marginale³⁶.

Les changements intervenus dans cette vision de la mobilité professionnelle ont été de plusieurs types. L'approche de la mobilité en termes de flux est moins marquée. Si, dans les années récentes, on note un certain retour des travaux sur la mobilité socioprofessionnelle à partir de FQP, ces derniers ne sont plus centrés sur la façon dont la mobilité déforme la structure sociale, ou s'adapte aux besoins de l'économie, mais davantage sur les probabilités individuelles de mobilité. C'est cette dernière orientation qui est par exemple retenue par Alonzo et Chardon (2006) dans une étude à partir de FQP 2003 sur les possibilités de carrière des salariés non qualifiés.

Au regard de cette approche par la mobilité socioprofessionnelle, moins développée qu'auparavant, une orientation plus récente a pris de l'ampleur, surtout à partir des enquêtes FQP 1993 et 2003, autour de la valorisation d'un capital humain sur le marché du travail. Cette logique est d'abord perceptible dans la façon de concevoir le lien entre formation et emploi. Dans une évaluation de grandeur civique, l'éducation est bénéfique à la collectivité et doit aller à l'encontre des inégalités sociales en favorisant une cohésion sociale. Dans une évaluation de grandeur industrielle, la qualification de la main-d'œuvre améliore l'efficacité du système industriel et son gouvernement peut aller jusqu'à en planifier la formation. Dans une évaluation de grandeur marchande, l'offre et la demande par qualification s'équilibrent par l'intermédiaire des rémunérations ou du volume d'emploi. Une hausse de la qualification n'est positive que si elle s'accompagne des débouchés correspondants. A propos de l'usage de FQP 1977, Thévenot (1987) indique déjà :

« A l'étude des moyens favorables à l'amélioration de la qualité professionnelle de la main-d'œuvre et à sa mobilité, s'est substitué le diagnostic des effets critiques de l'accroissement des ressources en main-d'œuvre diplômée sur le recrutement professionnel ».

La question du déclassement professionnel des diplômés devient dès lors un sujet de préoccupations. A la fin des années quatre-vingt, Baudelot et Glaude (1989 et 1990) posent les questions « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? » et « Les diplômés paient-ils de moins ? » dans deux articles mettant à contribution les enquêtes FQP.

En même temps, l'émergence du chômage de masse et l'essor des emplois précaires ont sûrement contribué à introduire d'autres problématiques. Il s'agissait tout d'abord d'étudier les mobilités entre emploi et non-emploi et, au sein de l'emploi, entre les emplois « précaires » et les emplois « stables ». Cette question a été peu traitée avec les enquêtes FQP, et plutôt avec d'autres sources (enquête Emploi notamment, cf. Amossé [2002]), mais elle a dû inciter à affiner les informations sur les contrats de travail dans le questionnaire de FQP (inspiré en particulier par l'enquête Emploi). Mais surtout, les transformations économiques ont vraisemblablement conduit à diriger le regard vers d'autres catégories, celles qui sont le plus touchées par le chômage. A côté des études sur le rendement des diplômés et le déclassement des diplômés, l'intérêt s'est déplacé dans les années quatre-vingt-dix vers des travaux sur le chômage des non-qualifiés (Bisault *et alii.*, 1994, Goux et Maurin, 1997). Il est du reste remarquable que, conçue pour traiter des diplômés et des travailleurs qualifiés et les sur-représentant dans l'échantillon de 1964 à 1985 (*encadré 1*), l'enquête FQP est devenue un poste d'observation des travailleurs non-qualifiés, de leur insertion sur le marché du travail à leurs perspectives de promotion (Alonzo et Chardon, 2006; Coutrot et Kieffer, 2006).

Cette évolution marquée des thèmes d'études est allée de pair avec une certaine stabilité d'ensemble du questionnaire de l'enquête FQP. Dès la première enquête FQP de 1964, existaient déjà deux

³⁵ On pourrait ajouter Bertaux à cette liste, mais ce dernier a justement situé dans ses travaux sur la mobilité la thèse de la « contre-mobilité », où la mobilité professionnelle est perçue comme un vecteur de reproduction des positions sociales (la moitié de la mobilité professionnelle observée ne constituant qu'un retour à la position d'origine) (1974). Il pourrait donc tout aussi bien être cité comme contre-exemple.

³⁶ Lainé (2007), dans un travail sur la mobilité des Franciliens à partir de FQP, relève une corrélation positive entre une origine sociale élevée et la promotion professionnelle, mais seulement en Province.

modules séparés de FQP consacrés à la profession au moment de l'enquête et à la profession exercée cinq ans avant. Depuis lors, la plupart des questions ont été posées de façon similaire dans les deux parties du questionnaire, permettant d'étudier les changements intervenus dans chaque variable au cours des cinq années avant l'enquête. Il est important de noter que, même si la situation professionnelle est restée la même au cours des cinq années, l'enquêté doit, en principe, passer à nouveau en revue toutes les questions du module³⁷. L'investissement, en temps de collecte et post-collecte (ne serait-ce que pour coder, à chaque période, les informations sur la profession dans la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles, PCS) est donc important afin de permettre une mesure la plus précise possible des mobilités.

Jusqu'à l'enquête de FQP 1977, incluse, les informations recueillies dans ces parties visent essentiellement à coder la PCS et donc à rendre compte des structures sociales et de la mobilité socioprofessionnelle. A partir de 1985, les informations sur l'emploi sont affinées sans que cela soit justifié par le codage en PCS, préfigurant en partie la montée des problématiques du « marché du travail » déjà mentionnées : c'est ainsi qu'on introduit des questions sur l'ancienneté dans l'entreprise et sur le contrat de travail.

Parallèlement à cette optique, apparaît aussi un groupe de questions sur les conditions de travail qui évoluera par la suite de façon très irrégulière : en 1985, on veut ainsi savoir si l'enquêté est à temps plein ou temps partiel, quels sont ses horaires (les mêmes tous les jours, alternants...), et s'il travaille à la chaîne. Les deux dernières questions disparaissent dans le questionnaire de FQP 1993, plus réduit en ce qui concerne les conditions de travail. En revanche, FQP 2003 introduit un éventail assez large de questions sur ce thème : utilisation d'un micro-ordinateur, d'Internet, contraintes imposées sur le rythme de travail par une machine, des normes de production à respecter ou par le public, contrôles de la hiérarchie, contact direct avec le public. On reconnaît ici l'influence de l'enquête Conditions de Travail 1998, complémentaire à l'enquête Emploi, dans lesquelles ces informations sont demandées, sous des formes légèrement différentes (à l'exception de l'utilisation d'Internet). Ces questions de FQP visaient surtout à lier les conditions de travail à la mobilité professionnelle, notamment l'intensification du travail par des contraintes de rythme plus fortes (Amossé et Gollac, 2007).

Enfin, le recueil d'informations sur la mobilité a été réalisé selon la même méthode tout au long des enquêtes FQP. Cette enquête n'est pas, et n'a jamais été, une enquête en *panel*, elle s'est toujours fondée sur la comparaison entre la situation présente d'un individu à celle dont il se *souvient*, cinq ans avant l'enquête, ou à son entrée (parfois ancienne) dans la vie active. C'est ici un autre point commun avec l'origine sociale que d'avoir recours à la mémoire d'un individu, parfois même, dans le cas de la profession des grands-parents ou de parents décédés jeunes, à une mémoire indirecte (ce qu'on nous a dit d'eux). Dès l'origine, « la restitution de l'histoire de cet individu est donc marquée par l'effet de la mémoire » (Thévenot, 1987), non seulement en termes d'omission d'aspects significatifs, mais peut-être aussi de reconstruction *a posteriori* d'un parcours social³⁸. Cette caractéristique résulte d'un choix méthodologique présentant des avantages et des inconvénients. Dans certaines sources où le chiffrage des catégories statistiques, et notamment des catégories socioprofessionnelles, est assez volatil, coder « en panel », c'est-à-dire déterminer la catégorie d'un individu de façon indépendante à diverses périodes, peut créer une mobilité factice. Baudelot (1982) avait bien mis en évidence cet inconvénient dans les Déclarations annuelles de salaires (DAS, aujourd'hui Devoies DADS), en comparant les taux de mobilité sur cinq ans avec ceux obtenus à partir de FQP. Dans cette dernière, la cohérence reconstituée par l'individu dans son parcours (il déclare sa profession cinq ans avant en ayant en tête celle qu'il vient de décrire comme sa profession actuelle), ainsi que la cohérence reconstituée par la collecte et le codage eux-mêmes (assurés en même temps par les mêmes personnes) semblaient plutôt vus comme un gage de fiabilité.

Dans les années récentes, cependant, la qualité des sources de panels s'est améliorée (meilleur codage de la PCS dans les DADS...), créant plus de stabilité. D'un autre côté, des innovations dans la production de FQP, soit durables (comme le codage automatique de la profession par le logiciel Sicore), soit liées aux circonstances (comme le fait de coder séparément de façon manuelle - pour les

³⁷ A l'inverse, par exemple de la partie « Premier emploi » en 2003, dont l'enquêté peut s'affranchir en indiquant qu'il a déjà décrit cette profession dans les module « Situation professionnelle à la date de l'enquête » ou « Situation professionnelle 5 ans avant la date de l'enquête ».

³⁸ L'influence de la trajectoire personnelle sur la façon dont on évalue la position sociale de son père a ainsi été mise en évidence par Duru-Bellat et Kieffer (2006), à partir des entretiens semi-directifs menés à la suite de l'enquête FQP 2003.

professions qui ne pouvaient pas être codées automatiquement - la profession en 1998 et celle de 2003), ont fait perdre une partie de la « cohérence » dans le codage des situations professionnelles en cours de carrière. Une certaine divergence observée entre FQP et les sources de panels, comme les DADS ou encore l'Échantillon Démographique Permanent, ainsi que des frontières peut-être plus floues entre les groupes sociaux, invitent ainsi à la prudence lorsqu'on considère la variation de la mobilité socioprofessionnelle au cours du temps (Monso, 2006). De surcroît, les doutes sur les biais de mémoire induits par une interrogation rétrospective sont rappelés par Zamora pour ce qui concerne la description de la formation continue (2001)³⁹, mais pouvant tout aussi bien s'appliquer aux questions de mobilité professionnelle. Ce biais est parfois renforcé par une difficulté réelle à décrire une situation passée selon la grille de lecture du statisticien, par exemple lorsqu'il s'agit de définir le « premier emploi ». Cette difficulté avait déjà fait disparaître la partie correspondante dans FQP 1970 (alors qu'elle avait été demandée par le Plan en vue d'analyser l'insertion professionnelle [Thévenot, 1987]), avant qu'elle soit réintroduite en 1993, et maintenue, tout en étant singulièrement diminuée, dans FQP 2003. Très peu exploitée, on lui préfère des panels plus spécifiques, notamment ceux de l'enquête *Génération* du Céreq, pour analyser la complexité des transitions entre études et vie active.

Pourtant, c'est précisément au moment où les doutes sur la méthodologie rétrospective de FQP refaisaient surface (y compris chez les concepteurs de l'enquête eux-mêmes), et que des enquêtes en panels allaient faire concurrence à FQP sur ses propres spécialités⁴⁰, que ce choix méthodologique a été réaffirmé, et poussé plus loin encore. L'enquête de 2003 a en effet réintroduit un « calendrier professionnel » sur cinq ans, plus poussé encore que celui de 1977 et devant retracer, au mois près, tous les mouvements entre emploi et non emploi, entre employeurs, et au sein d'une même entreprise⁴¹ (changements de fonctions, promotion...). Ce calendrier a encore été jusqu'à présent peu exploité : la capacité (ou l'incapacité) à tirer des données constructives sur la mobilité professionnelle à partir de lui sera sans doute porteuse d'enseignements pour la future enquête FQP.

Ceci étant, quels que soient les doutes émis sur le biais de mémoire ou la cohérence dans le codage des professions, quel que soit aussi le type de problématique posé (promotion sociale, marché du travail...), FQP devrait garder deux avantages majeurs en matière de mobilité professionnelle : d'une part, une constance du questionnement qui permet de faire des séries longues, d'autre part, une richesse d'informations qui donne accès à une grande variété de sujets, de l'étude des carrières ascendantes ou descendantes aux changements intervenus dans les conditions de travail. Plus récemment, la diversité de ces informations a par exemple permis de coder la profession dans le nouveau projet de nomenclature socioéconomique européenne ESeC, afin de comparer celui-ci aux groupes sociaux issus des PCS et dégager quelques-unes de ses propriétés (Brousse *et alii.*, 2007).

En conclusion...

Notre parcours des grands domaines couverts par l'enquête a fait non seulement apparaître la diversité des perspectives dans lesquelles on la réalise et on l'exploite, mais aussi leurs déplacements au cours des quarante années d'existence de l'enquête. Nous avons présenté plus haut les motivations originelles de l'enquête FQP telles qu'elles avaient été définies par Praderie (1966b). Par contraste, nous reproduisons ci-dessous un extrait de l'« avis de conformité » émis par le Comité du Label, approuvant en ces termes la tenue de l'enquête FQP en 2003 :

« Comparés aux résultats précédents, ceux de l'édition 2003 permettront d'étudier l'évolution du rendement des diplômés et de l'efficacité du système éducatif, de comprendre comment ont évolué les composantes « culturelles » et « socio-économiques » de l'origine sociale sur la réussite scolaire puis professionnelle. L'enquête permettra également d'estimer l'impact de la formation continue sur les carrières professionnelles, en termes de mobilité ou de rémunération. Elle fournira enfin des

³⁹ Plus précisément, dans FQP 1993, on demandait à l'individu s'il avait suivi une formation en entreprise « depuis la fin de ses études », puis on lui demandait de décrire la formation « la plus récente », ce qui permettait de calculer des taux d'accès à la formation sur cinq ans. A partir de la comparaison avec d'autres sources, Zamora a avancé l'hypothèse que le taux relativement faible dans FQP serait dû au fait que la première question pouvait sélectionner, dans l'esprit des enquêtés, la formation la plus marquante (qui faisait l'objet de la description suivante), qui ne s'était pas forcément déroulée au cours des cinq dernières années.

⁴⁰ Concernant la mobilité socioprofessionnelle, on peut citer les travaux récents de Baraton (2006) sur les DADS, ou encore de Mikol et Tavan (2006) sur l'EDP.

⁴¹ Ce dernier aspect qui ne figurait pas dans le calendrier de 1977.

éléments permettant de comprendre pourquoi le chômage des personnes sans diplôme a augmenté dans les années quatre-vingt-dix ».

Par rapport aux objectifs initiaux, les thématiques mises en avant dans l'enquête de 2003 sont sensiblement différentes. L'accent mis sur l'adéquation entre formation et emploi, dans une optique prévisionnelle et planificatrice, a laissé la place à une analyse centrée sur le marché du travail, et avec elle, à une vision économiste du capital humain demandant une étude du « rendement » ou de l'« efficacité » de la formation, initiale ou continue. Cette analyse du marché du travail est microéconomique, cherchant à « estimer » des « impacts », à « comprendre » et dégager des « composantes ».

Ce résumé n'est qu'un aperçu des évolutions intervenues dans les orientations des enquêtes FQP. Il ne rend compte que très partiellement de l'exploitation faite de l'enquête qui, on l'a vu, peut différer grandement des objectifs fixés, ou de ceux qui avaient servi d'arguments pour sa réalisation. Ainsi, les objectifs officiels de l'enquête FQP ne permettent pas à eux seuls de comprendre l'essor des travaux consacrés aux immigrés et enfants d'immigrés.

L'un des pivots de cette évolution a sans doute été l'enquête de 1993, qui avait été précédée d'un court article (Goux, 1992.)⁴², argumentant en faveur de son utilité dans la statistique publique et mettant déjà en avant les orientations précitées, peut-être de façon plus marquée encore. Dans cet argumentaire en effet, les thèmes de la mobilité sociale et des inégalités sociales qui en relèvent n'étaient pas mis en avant. Selon son auteur, la raison en était qu'ils ne permettaient pas de travailler directement sur l'évaluation des politiques publiques. L'argumentaire faisait aussi déjà valoir la possibilité de tester des théories économiques du marché du travail, en l'occurrence le salaire d'efficience.

Nous avons ainsi fait ressortir une polarité entre deux approches qu'il ne faudrait pas trop vite réduire à la différence entre un passé et un présent de l'outil statistique, ni à un simple progrès des techniques. Nous nous sommes plutôt efforcés de traiter symétriquement les deux pôles, et de montrer que les rapports tendus de l'un à l'autre conjuguent plusieurs divergences concomitantes qu'il importe de mettre au jour. De l'un à l'autre, les préoccupations diffèrent en matières de politiques, mais les écarts se manifestent aussi dans les cadres théoriques voire dans les disciplines mobilisées, ainsi que dans les méthodes de traitement des données et même, finalement, dans la définition de ce qui vaut comme fait scientifique.

En raison de sa longévité, de l'ampleur de son questionnaire portant sur les étapes d'une vie et les générations antérieures, de la variété des questionnements auxquels elle ouvre, l'enquête FQP porte témoignage, sans doute comme aucune autre, des métamorphoses de la société française et des façons de l'appréhender.

⁴² *Dominique Goux a en effet publié cet article dans le Courrier des statistiques avant la réalisation de l'enquête (1992). Elle fut responsable de l'enquête de 1990 à 1994, ce qui est exceptionnel étant données les règles de mobilité en vigueur, et lui a permis d'en exploiter les données en toute connaissance de cause, notamment sur les inégalités sociales devant l'école (Goux et Maurin, 1997).*

Encadré 1

LES ENQUÊTES SUR LA FORMATION ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Les enquêtes FQP, au nombre de six, ont eu lieu en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003. Ces enquêtes se sont imposées, depuis leur création, comme une source de premier plan pour l'analyse des mobilités (sociale et professionnelle), sur l'emploi et les formations.

- Le questionnaire : une trame commune

L'objectif n'est ici pas de présenter de façon exhaustive les spécificités du questionnaire de chaque enquête, les différences significatives étant développées dans le corps du texte : on insistera plutôt sur les points communs qui autorisent des études en séries longues. En effet, l'architecture des questionnaires individuels⁴³ des enquêtes FQP a peu changé au cours du temps. Les parties (ou sous-parties), dans leur ordre d'apparition dans le questionnaire (resté identique) sont les suivantes :

- des questions introductives touchant surtout à l'état civil de la personne : sexe, lieu de naissance, statut matrimonial, dates d'un éventuel mariage et de la naissance des enfants...
- des questions décrivant très précisément l'emploi au moment de l'enquête
- des questions décrivant l'emploi cinq ans avant l'enquête
- des questions portant sur la scolarité de l'enquêté. Cela se fait souvent par l'intermédiaire d'un calendrier, mais l'importance de ce dernier varie selon les enquêtes (pour FQP 1985, par exemple, il n'est présent que pour les études secondaires).
- des questions consacrées à la formation « post-scolaire » ou « continue » suivie depuis la fin de la scolarité, avec des questions complémentaires sur les formations suivies au cours des cinq dernières années (en 2003, elles ne concernent que ces dernières formations).
- des questions sur l'origine sociale, portant d'abord sur le père, puis étendues à d'autres ascendants (mère, grands-parents, beaux-parents).
- des questions visant à évaluer le revenu professionnel perçu au cours de l'année précédant l'enquête. Portant d'abord sur les seuls salariés, elles ont été étendues aux non-salariés à partir de FQP 1993.

auxquelles il faut ajouter :

- des questions sur le dernier emploi exercé si ce dernier remonte à plus de cinq ans (en 1993 et 2003).
- des questions sur la situation à l'entrée dans la vie active, et notamment la description du premier emploi, en 1970, 1993 et 2003 (située avant la partie consacrée aux études en 1970, après en 1993 et 2003).
- un calendrier professionnel retraçant l'ensemble des mouvements entre emploi et non-emploi, ou entre deux employeurs, au cours des cinq années précédant l'enquête, en 1977 et en 2003 (situé avec la partie consacré aux études).

Les parties concernées ont vu leur contenu, et la formulation des questions, évoluer. Dans l'ensemble, toutefois, les questions posées une année donnée ont trouvé un équivalent les années suivantes. Parmi les possibilités de séries longues rendues ainsi possibles, on peut citer la mobilité entre groupes sociaux sur cinq ans (cf. par exemple Chapoulié [2000] sur les enquêtes FQP 1977, 1985 et 1993), l'accès au diplôme selon l'origine sociale (Thélot et Vallet, 2000, à partir des enquêtes FQP 1964 à 1993), l'accès à la formation continue en entreprise au cours des cinq dernières années (possible à partir de 1977, cf. Behaghel [2005] sur FQP 1977, 1985 et 1993), les tables de mobilité sociale père-fils et père-fille (Vallet, 1999, à partir des enquêtes FQP 1970 à 1993⁴⁴), ou encore l'évolution du coût du travail par qualification estimé à partir des salaires nets déclarés dans FQP (Goux et Maurin, 1997, à partir des enquêtes FQP 1970 à 1993).

⁴³ Un questionnaire « ménages » a été introduit en 1993, recueillant des informations biographiques sur la composition des personnes vivant dans le logement, leur scolarité et leur profession. Elle n'a pas eu d'impact notable sur l'organisation du questionnaire individuel.

⁴⁴ Il leur adjoint l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 1953

- Champ de l'enquête, échantillon et base de sondage

Tableau 1. Quelques caractéristiques des enquêtes FQP

Enquête	Champ	Echantillon	Période de collecte	Durée de l'enquête	Taux de réponse	Unités tirées au sort et variables de composition des strates	Variables utilisées pour le redressement (correction de la non-réponse et /ou du biais d'échantillonnage)	Existence de financements hors INSEE
1964	Français actifs âgés de 15 à 65 ans et inactifs âgés de 15 à 55 ans	22 782	nov. 1963-mars 1964	n.c.	90,0 % (individus)	Individus (catégorie socioprofessionnelle [CS])	Sexe, âge, CS	Non
1970	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 66 ans	37 843	mai-oct.	n.c.	87,8 % (individus)	Individus (type d'activité, CS, âge)	Strate, déménagement entre le recensement et l'enquête	Secrétariat à la Formation Professionnelle (pour développer la partie «Formation post-scolaire»)
1977	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans	39 000	avril-juin	n.c.	86,9 % (individus)	Individus (sexe, nationalité, type d'activité, CS, âge)	<i>Idem</i> 1970	Non
1985	Actifs de tous âges et inactifs âgés de 16 à 72 ans	39 200	avril-juin	n.c.	87,8 % (individus)	Individus (sexe, nationalité, type d'activité, CS, âge)	<i>Idem</i> 1970	Non
1993	Individus âgés de 20 à 64 ans	18 300	mai-juin	40 minutes (évalué lors des tests)	79,3 % (ménages)	Logements (type de logement, existence d'une exploitation agricole, nombre de personnes âgées de 17 à 59 ans en 1990)	Strate, caractéristiques du logement, âge et sexe	INRA (pour la surreprésentation des exploitations agricoles)
2003	Individus âgés de 18 à 65 ans	39 285	mars-juil.	34 minutes (moyenne effective)	79,8 % (ménages)	Logements (type de logement)	<i>Idem</i> 1993	CEREQ, DARES, DEP, Commissariat au Plan, INRA, Lasmas

Source : publications de résultats de l'enquête, Praderie (1966b), Pohl et alii. (1974) pour l'enquête de 1970 ; Pohl et Soleilhavoup (1982) pour l'enquête de 1977 ; Laulhé et Soleilhavoup (1987) pour l'enquête de 1985 ; INSEE (1995) pour l'enquête de 1993 ; De Palmas et alii. (2005) pour l'enquête de 2003.

Précisions complémentaires : les entretiens ont toujours eu lieu en face à face (sauf 1977 : 322 questionnaires recueillis par correspondance).

Un questionnaire papier a été utilisé sauf en 2003 (Collecte Assistée Par Informatique).

Lorsque l'unité tirée au sort était un logement (1993 et 2003), le nombre de personnes interrogées pouvait être de 0, 1 ou 2 (avec un tirage au sort si le nombre de personnes dans le champ dépasse 2).

La réponse pour un enquêté par une autre personne («proxy») n'a jamais été permise en-dehors du questionnaire «ménages» (enquêtes de 1993 et 2003).

Le critère d'âge utilisé pour définir le champ est l'âge en fin d'année.

Le champ de l'enquête FQP a quelque peu évolué depuis 1964, tout en restant ciblé sur les actifs et/ou les individus d'âge actif. La taille de l'échantillon a fréquemment approché les 40 000 individus, à l'exception de la première enquête, 1964 (23 000 individus) et surtout, 1993 (18 000 individus). Cette dernière enquête a en effet subi le contrecoup de restrictions budgétaires ayant déjà occasionné son report (d'un an). Le plan de sondage a, de son côté, été fortement modifié, surtout entre 1985 et 1993. Les premières enquêtes FQP, de 1964 à 1985, s'appuient en effet sur un tirage au sort d'individus, éventuellement précédé (sauf pour l'enquête 1964) d'un premier tirage au sort des logements dans de l'échantillon-maître⁴⁵ constitué à partir du recensement précédent.

⁴⁵ Base de logements qui sert au tirage des échantillons de diverses enquêtes ménages entre deux recensements.

On dispose dans ce dernier recensement d'informations sur les individus tirés au sort (pour FQP 1964) ou vivant dans les logements tirés au sort. Les enquêtes FQP 1964 à 1985 s'appuient sur ces informations pour mener un tirage stratifié sur les individus : selon la catégorie socioprofessionnelle (1964), à laquelle on ajoute le sexe et l'âge (1970 et 1977), et la nationalité (1985). L'objectif est de surreprésenter les catégories qu'on cherche tout particulièrement à étudier dans l'enquête et/ou dont les effectifs ne sont pas jugés suffisants pour dégager des résultats significatifs en cas de poids de sondage uniforme. Dans FQP 1970, le poids de sondage le plus élevé est par exemple attribué aux « industriels, professions

libérales, professeurs, ingénieurs, cadres administratifs supérieurs, services médicaux et sociaux, techniciens ». A l'autre extrême, les « gens de maison, femmes de ménage, artistes, clergé » se voient attribuer un poids de sondage dix fois inférieur, alors qu'ils sont beaucoup moins nombreux que les catégories précitées, prises dans leur ensemble, au recensement de 1968 (Seligmann-Triballat *et alii.*, 1969). Jusqu'en 1985, le plan de sondage de FQP vise ainsi à surreprésenter les travailleurs très qualifiés : on juge en effet que leur effectif reste encore trop faible pour pouvoir obtenir des données détaillées sur les diplômés et les qualifications.

Le changement de 1993 s'explique avant tout par des raisons méthodologiques, et a peut-être été accéléré par un contexte budgétaire resserré : on jugeait dorénavant trop coûteux, et de trop mauvaise qualité, un tirage effectué sur les individus. Trois ans après le recensement de 1990, les déménagements intervenus entre 1990 et 1993 rendaient difficile la recherche des individus concernés, avec des risques de taux de non-réponse importants et de biais pour les études de mobilité, les plus mobiles étant sous-représentés de l'échantillon⁴⁶ (Goux, 1992). Il a donc été décidé de passer à un échantillon de ménages (logements), et aussi d'abandonner toute stratification sur des critères individuels⁴⁷. D'autres facteurs explicatifs tiennent dans l'évolution de la structure sociale, et peut-être aussi des problématiques de l'enquête. D'un côté, les personnes diplômées étaient sans doute devenues assez nombreuses pour qu'il n'y ait plus besoin de les surreprésenter. Mais d'un autre côté, elles étaient (un peu) moins qu'avant au centre des préoccupations. ce qui est surtout perceptible en 2003 : l'un des objectifs majeurs assignés à l'enquête est désormais de « fournir des éléments permettant de comprendre pourquoi le chômage des personnes sans diplôme a augmenté dans les années quatre-vingt-dix »⁴⁸. A travers les choix sur la présentation de l'enquête et sur sa méthodologie, serait ainsi perceptible un certain déplacement des problématiques sur l'emploi et les qualifications accentué par l'essor d'un chômage de masse.

Encadré 2

LA PLACE DES GRANDS « DOMAINES » DANS LES PUBLICATIONS À PARTIR DE FQP

Recenser exhaustivement l'ensemble des publications réalisées à partir des enquêtes Formation et Qualification Professionnelle, et les distinguer selon les différents thèmes auxquels elles se rapportent : c'est ce qu'ont tenté de faire De Palmas *et alii.* (2005) dans le premier volume des *INSEE Résultats* sorti sur l'enquête FQP 2003. Pour la présente étude, cette bibliographie a été enrichie des nouveaux articles parus entre temps à partir de l'enquête FQP 2003. Elle a aussi été réorganisée en fonction des domaines distingués dans cet article : si l'« ascendance sociale », la « scolarité » et la « formation continue » correspondent peu ou prou dans De Palmas *et alii.*, respectivement, aux parties « Mobilité sociale », « Formation continue » et « Formation initiale », et la partie « Mobilité professionnelle et marché du travail » aux parties « Formation et emploi », « Marchés du travail locaux » et « Mobilité professionnelle » réunies, la partie « Itinéraires migratoires » est nouvelle : la spécificité de la problématique et la hausse rapide des projets de recherche sur ce thème à partir de FQP 2003 justifient de la traiter comme un domaine séparé.

Affecter chaque article à une enquête FQP particulière était délicat : il a semblé plus simple de se fier aux dates de parutions des articles pour les replacer sur une échelle temporelle découpée suivant les périodes séparant les

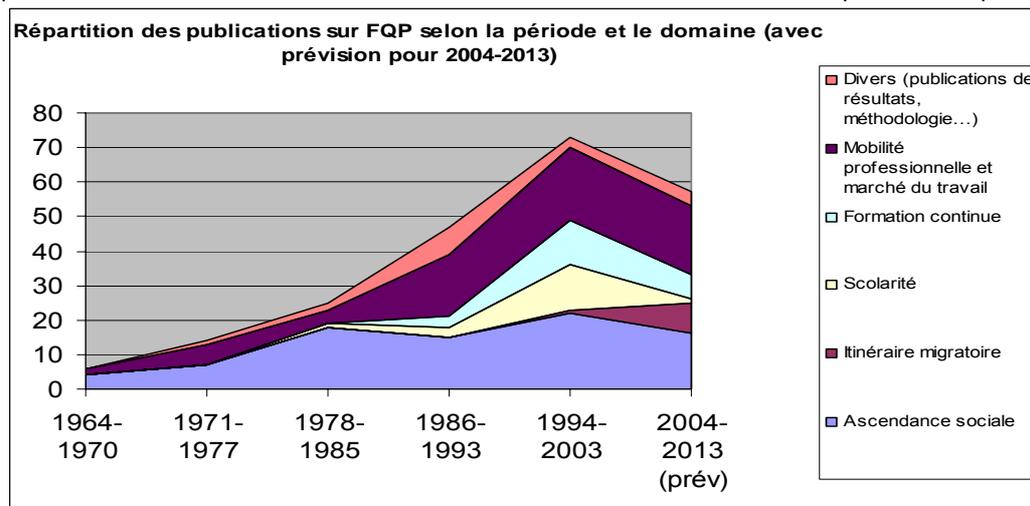
⁴⁶ Ce problème avait déjà été relevé par Pohl *et alii.* (1970), qui justifiaient ainsi l'introduction d'une variable « changement d'adresse entre le recensement et l'enquête » parmi les variables de correction de la non-réponse.

⁴⁷ Le seul critère subsistant en 1993 était la présence de personnes âgées de 17 à 59 ans dans le ménage en 1990, donnant ainsi une probabilité plus forte d'avoir une personne dans le champ - individus âgés de 20 à 64 ans -, trois ans plus tard. Ce critère n'a pas été retenu en 2003.

⁴⁸ Cette citation est issue de l'« avis de conformité » délivré par le Comité du Label le 30 janvier 2003 (étape importante dans le parcours de toute enquête ménage : en particulier, le Comité du Label se prononce à ce moment-là sur le caractère obligatoire de l'enquête). Dès lors, on retrouve la question du chômage des non-qualifiés dans la plupart des textes de présentation de l'enquête (*INSEE Résultats*, site de l'INSEE...).

différentes enquêtes FQP. On obtient un indicateur de l'utilisation qui a été faite de chaque enquête, qui reste très grossier : si on peut penser que les auteurs utilisant une ou plusieurs enquêtes FQP vont inclure la dernière disponible, la date de parution en elle-même peut être trompeuse, le travail ayant pu être commencé bien avant la disponibilité de cette enquête. L'objectif principal est donc plutôt d'appuyer la comparaison, menée dans l'article, entre l'évolution du questionnaire et celle des thématiques associées.

La période commencée en 2004 est incomplète, et il serait difficile de la comparer directement aux périodes précédentes, plus longues. Cependant, une tendance sur les thématiques des publications au cours de la période allant de 2008 à 2013 (date à laquelle devrait avoir lieu la prochaine enquête FQP) peut être dégagée à partir des publications déjà parues entre 2004 et 2007, et aussi des projets de publication communiqués à la division emploi de l'Insee (notamment dans le cadre du numéro spécial d'*Économie et Statistique* consacré aux enquêtes FQP). Une prévision du nombre de publications a ainsi été faite, de façon rudimentaire, en comparant le nombre de parutions entre 2004 et 2007 au même nombre entre 1994 et 1997, et en extrapolant sur la période 2008-2013.



Lecture : 6 publications ont été recensées dont la date de parution se situait entre 1964 et 1970. Parmi elles, 4 relevaient du thème « ascendance sociale » et 2 du thème « Mobilité professionnelle et marché du travail ».

Source : De Palmas et alii. (2005), recherches des auteurs.

Il n'est pas exclu que le faible nombre de publications sur les premières enquêtes FQP soit dû à un biais de mémoire, et/ou à une plus grande difficulté à retrouver les articles en question ; cependant, la hausse très forte du nombre de publications au cours du temps semble un fait peu contestable, et peut en partie traduire une connaissance et un intérêt croissants de FQP auprès des chercheurs (ne serait-ce que par la possibilité de faire des séries longues), l'évolution de la politique de diffusion (formalisation et élargissement de l'accès aux chercheurs dans les années 90 par l'intermédiaire du Lasm⁴⁹), ou encore la banalisation du traitement des données sur micro-ordinateur dans les années 90.

Néanmoins, cette progression ne se fait pas de manière équilibrée pour tous les « domaines ». Ainsi, au début des années 80, elle est essentiellement le fait des chercheurs en mobilité sociale, avant que, jusqu'au début des années 90, le domaine « Mobilité professionnelle et marché du travail » s'impose comme l'une des utilisations principales de FQP⁵⁰. La seconde moitié des années 90, où l'enquête FQP 1993 est largement exploitée, voit se développer les études liées à la formation continue et à la scolarité.

La baisse prévue du nombre de publications à partir de FQP 2003, extrapolée à partir des publications et projets de publication mis en route dans les premières années suivant l'enquête, est à prendre avec précaution, ne serait-ce que parce que les conditions de mise à disposition des données sont légèrement différentes. En effet, si FQP 1993 a atteint un certain palier en termes d'accessibilité, tant du point de vue des stratégies que des

⁴⁹ Laboratoire d'Analyse Secondaire et de Méthodes Appliquées à la Sociologie, devenu Centre Maurice Halbwachs en 2004, spécialisé en particulier dans la gestion de l'accès des données statistiques (données d'enquêtes notamment) aux chercheurs.

⁵⁰ Ceci aide sans doute à comprendre l'influence que les thématiques du « marché du travail », notamment en lien avec les théories du capital humain, ont eu sur la préparation de FQP 1993 (cf. les parties « Scolarité » et « Formation continue »).

techniques de diffusion, l'enquête de 2003 a introduit une innovation majeure tenant dans la mise en ligne d'un « fichier public » sur Internet⁵¹, dont les effets sur l'usage de FQP sont difficiles à anticiper (cette mise sur Internet n'étant intervenue qu'en 2007).

Cependant, bien que difficile à prouver, l'hypothèse d'une baisse du nombre de publications à partir de FQP 2003 n'a rien d'in vraisemblable, surtout en considérant les domaines qui « perdraient » le plus : formation continue et, surtout, scolarité. Si elle s'avérait, cette tendance pourrait résulter d'un double mouvement : d'une part, le développement de sources généralistes et/ou spécifiques consacrées à ces thèmes qui viennent déjà concurrencer FQP (par exemple l'enquête de l'Insee Formation continue complémentaire à l'enquête Emploi, ou encore l'enquête Génération du Céreq⁵², consacrée à la formation et l'insertion). D'autre part, une certaine spécialisation des chercheurs dans chacun des domaines⁵³ qui peut expliquer que, dans beaucoup de situations, une source « spécialiste » sur un domaine peut être plus avantageuse que FQP, qui présente l'atout de pouvoir mener des études mêlant plusieurs domaines.

Même l'essor des « Itinéraires migratoires », qui restera une des spécificités de FQP 2003, pourrait n'être que temporaire. FQP a tiré parti du fait d'avoir été une des premières enquêtes ménages à avoir introduit des questions sur le pays de naissance (1993), puis la nationalité à la naissance des parents (2003), permettant une étude ciblée sur les « enfants d'immigrés ». Cependant, une certaine banalisation de ce type d'informations (notamment le fait qu'elles aient été introduites dans l'enquête Emploi en continu en 2005), ainsi que la concurrence de sources « spécifiques » sur cette questions (comme l'enquête Trajectoire et origines menée en 2008) pourraient infléchir, ou inverser, cette orientation.

Références :

Aeberhardt R., Fougère D., Pouget J. et Rathelot R. (2007), « Wages and employment of French workers with African origin », *IZA Discussion Paper*, n°2898.

Ait Ben Lmadani F. Diaye M.-A. et Urdanivia Michal W. (2007), « L'intersectionnalité des rapports sociaux de pouvoir en France : Le cas du sexe et de l'origine ethnique », miméo, <http://www.workinglives.org/jist2007/07%20Genre%20et%20Ethnicite/Urdanivia.pdf>.

Affichard, J. (1976), « Bilan de l'emploi par profession », *Economie et statistique*, n° 81-82.

Affichard J. (sous la dir.) (1987), *Pour une histoire de la statistique*, Paris, Insee-Economica.

Alonzo P. et Chardon O. (2006), « Quelle carrière professionnelle pour les salariés non qualifiés ? », in *Données Sociales*, Insee, pp. 265-272.

Amossé T. (2002), « Vingt-cinq ans de mobilités sur le marché du travail » in *Données sociales*, Insee, pp. 235-242.

Amossé T. et Gollac M. (2007), « Intensité du travail et trajectoire professionnelle : le travail intense est-il soutenable ? », Document de travail du CEE, n°93.

Baraton M. (2006), « De la difficulté à devenir cadre par promotion », *Insee Première*, n° 1062.

Baudelot C. (1982), « Le chiffrage de la catégorie sociale dans les DAS », *Archives et Documents*, n° 28.

⁵¹ La liste des fichiers-détails que le site de l'Insee est disponible à l'adresse http://www.insee.fr/fr/ppp/fichiers_detail/accueil.asp. Outre le fichier de FQP 2003, elle donne par exemple accès aux fichiers des enquêtes Emploi en continu de 2003 à 2005.

⁵² Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

⁵³ L'exemple le plus caractéristique, que nous rappelons dans la partie « Mobilité professionnelle », est celui de l'origine sociale et de la mobilité professionnelle. Pensées à l'origine pour être exploitées conjointement, ces exploitations mettent aujourd'hui en jeu des chercheurs et des thématiques très différents.

- Baudelot C. et Glaude M. (1989)**, « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Économie et Statistique*, n°225, pp. 3-15.
- Baudelot C. et Glaude M. (1990)**, « Les diplômés paient-ils de moins en moins ? » in *Données sociales*, pp. 103-108.
- Becker G. (1957)**, *The Economics of Discrimination*. Chicago, University of Chicago Press.
- Becker G. (1964)**, *Human Capital, A Theoretical and Empirical Analysis*, New York: National Bureau of Economic Research, Chicago, Univ. of Chicago Press.
Note : une traduction d'extraits en français de cet ouvrage (Olivier Monso) a été publiée dans la revue Idées, n°134, 135 et 136.
- Behaghel L. (2005)**, « Les seniors entre formation et éviction », *Connaissance de l'emploi*, n° 14, avril 2005.
- Bertaux D. (1969)**, « Sur l'analyse des tables de mobilité sociale », *Revue française de Sociologie*, pp. 448-490.
- Bertaux D. (1974)**, « Mobilité sociale biographique, une approche transversale », *Revue française de sociologie*, XV(3), pp. 329-362.
- Bisault L., Destival V., Goux D. (1994)**, « Emploi et chômage des « non-qualifiés » en France », *Économie et Statistique*, n°273, pp. 17-27.
- Blinder A. (1973)**, « Wage Discrimination: Reduced Form and Structural Estimates », *Journal of Human Resources*, 8, pp. 436-455.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991)** *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. et Passeron J.-C. (1964)**, *Les héritiers ; les étudiants et la culture*, Paris : Éditions de Minuit.
- Brésard M. (1950)**, « Mobilité sociale et dimension de la famille », *Population*, 5 (3), pp. 533-566.
- Brousse C. Monso O. et Wolff L. (2007)**, « Is prototype ESeC relevant a classification to depict employment relations in France ? », *Document de travail INSEE*, n°F0705.
- Cahuc P. et Zylberberg A. (2006)**, *La formation continue : un système à la dérive*, rapport pour le Centre d'Observation Economique de la CCIP.
- Cézard M. Goy A. (1976)**, « L'offre d'emploi par professions », *Economie et statistique*, n°81-82.
- Chapoulie S. (2000)**, « Une nouvelle carte de la mobilité professionnelle », *Économie et Statistique*, n° 331, pp. 25-45.
- Coutrot L. et Kieffer A., (2006)**, « Evolution sur trente ans des chances de mobilité chez les ouvriers et employés faiblement qualifiés : pour une approche dynamique de l'emploi faiblement qualifié », *Transitions professionnelles et risques. XIIIèmes journées d'étude sur les données longitudinales dans l'analyse du marché du travail, Aix en Provence, 1-2 juin 2006*, CEREQ, « Relief », n°15, pp. 235-247.
- Crocquey E. (1995)**, « La formation professionnelle continue : des inégalités d'accès et des effets sur la carrière peu importants à court terme », *Travail et emploi*, n° 65, pp. 61-68.
- Cuin C.-H. (1993)**, *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris, PUF.
- Cusset P.-Y. (2006)**, « Les statistiques « ethniques » : premiers éléments de cadrage », communication au Colloque « Statistiques ethniques », Centre d'Analyse Stratégique, 19 octobre 2006, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/notecussetstatistiqueethniques.pdf>.

Darbel A. (1975) « L'évolution récente de la mobilité sociale », *Économie et Statistique*, n°71, pp. 3-22.

Dayan, J.-L., Echardour A. et Glaude M. (1996), « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et Statistique*, n°299.

Delors J. (1971), *Les indicateurs sociaux*, Futuribles,

De Palmas J.-P., Dupays S., Monso O. et Murat F. (2005). « Formation et salaires. L'enquête formation et qualification professionnelle 2003 », *INSEE Résultats, Société*, n°48.

De Schutter O. (2006) « Three Models of Equality and European Anti-discrimination Law », *Northern Ireland Legal Quarterly*, vol.57, n°1, pp. 1-56.

Desrosières A. (1987 [1977]) « Éléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », in Affichard, Joëlle (éd.) *Pour une histoire de la statistique*, t.1, Paris, INSEE, pp. 155-231 (première édition 1977).

Desrosières A. (1993) *La politique des grands nombres ; histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.

Desrosières A., Goy A. et Thévenot L. (1983), « L'identité sociale dans le travail statistique ; la nouvelle nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles », *Économie et Statistique*, n°152, pp. 55-81.

Dubar C. (2004), *La formation professionnelle continue*, Paris, La Découverte.

Duru-Bellat M. et Kieffer A. (2006), « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, 48(4), pp. 455-473.

Duru-Bellat M., Kieffer A. (2008), « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, à paraître.

Erikson R. et Goldthorpe J. H. (1992), *The constant flux. A study of class mobility in industrial societies*, Clarendon Press.

Featherman D. L., Jones F. L. et R. M. Hauser (1975), « Assumptions of Social Mobility Research in the US : The Case of Occupational Status Long Term Trends in Occupational Status », *Social Science Research*, 4, pp. 329-360.

Fougère D., Goux D. et Maurin É. (2001), « Formation continue et carrières salariales : une évaluation sur données individuelles », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 62, 2001.

Fournier C. (2004), Aux origines de l'inégale appétence des salariés pour la formation », *Bref*, n°209.

Frisch J. (1971), « L'importance des diplômes pour la promotion », *Économie et Statistique*, n°21, pp. 33-44.

Galton F. (1972), *Hereditary Genius*, Gloucester, Mass., Peter Smith, (introduction de C.D. Darlington, première édition, 1869).

Ganzeboom H. (2002), « Long Term Trends in Occupational Status Attainment in the Netherlands in the 19th and 20th Century: Evidence from Marriage Records and Sibling Data », communication à l'European Social Science History Conference, La Hague, 27 février 2002, http://home.fsw.vu.nl/hbg.ganzeboom/Pdf/Ganzeboom_%5BpaperHSNsiblings2002%5D.PDF.

Garnier M. A. et Raffalovich L. E. (1984), « The Evolution of Equality of Educational Opportunities in France », *Sociology of Education*, 57(1), pp. 1-11.

Gelot D. et Minni C. (2006), « Les immigrés accèdent moins à la formation professionnelle continue », in Dossier « Immigration et marché du travail », *Formation Emploi*, n°94, pp. 93-109.

Girard A. (1951), « Mobilité sociale et dimension de la famille. Deuxième partie : Enquête dans les lycées et les facultés », *Population*, 6(1), pp. 103-124.

Goux D. (1992), « Formation et qualification professionnelle : l'enquête FQP 1993 », *Courrier des Statistiques*, n°63.

Goux D. et Maurin É. (1997), « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Économie et Statistique*, n°306, Insee, pp. 27-39.

Goux D. et Maurin É. (1997), « Le déclin de la demande de travail non qualifié. Une méthode d'analyse empirique et son application au cas de la France », *Revue économique*, 48(5).

Goux D. et Maurin É. (2003), « Who marries whom in France ? An analysis of the cohorts born between 1934 and 1978 » in *Who Marries Whom?*, Blossfeld H.P. et Shavit Y. (éd.), Oxford University Press, pp. 52-78.

Goux D., Maurin É. (2005), « The effect of overcrowded housing on children's performance at school », *Journal of Public Economics*, n°89, pp. 797-819.

Goux D. et Zamora P. (2001), « La formation en entreprise continue de se développer », *INSEE Première*, n°759, Insee.

Guibert B., Laganier J. et Volle M. (1971), « Essai sur les nomenclatures industrielles », *Économie et Statistique*, n°20, pp. 23-36.

Lainé F. (2007), « Du changement de poste au changement d'entreprise, en passant par la promotion : la mobilité des Franciliens », in *Regards sur les mobilités professionnelles des Franciliens*, pp. 17-22.

Langouët G. et Léger A. (1991), *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Éditions de l'Espace européen.

Lapie P. (1904), « Les effets sociaux de l'école », *Revue scientifique*, 41 (II,1), pp. 6-12 et 41 (II,2), pp. 42-46.

Laulhé P. et Soleilhavoup (1987), « Mobilité professionnelle. Enquête FQP 1985 », *Les Collections de l'Insee*, D121.

Livi L. (1950), « Sur la mesure de la mobilité sociale », *Population*, 5(1), pp. 65-76.

Marion I., Möbus M. et Théry M. (2006), « Vers une ouverture des frontières de la formation continue », *Bref*, n°235, Céreq.

Merlié D. (1994), *Les enquêtes de mobilité sociale*, éd. PUF, Le sociologue.

Merlié D. (2006), « Comment confronter mobilité « subjective » et mobilité « objective » ? Note sur « Les deux faces - objective/subjective - de la mobilité sociale », *Sociologie du Travail*, 48(4), 2006, pp. 474-486.

Merlié D. et Monso O. (2007), « La destinée sociale varie selon le nombre de frères et sœurs », *France Portrait Social*, édition 2007, pp. 135-153.

Meurs D., Pailhé A. et Simon P. (2005), « Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ? », Lefèvre C., Flihon A (dir.) *Histoires de familles, Histoires familiales. Les résultats de l'enquête famille de 1999*, Les Cahiers de l'Ined, n°156, Ined.

Michaudon H. (2000), « Investir dans la formation continue », *INSEE Première*, n°697.

Mikol et Tavan (2006), « La mobilité professionnelle des ouvriers et employés immigrés », in *Données Sociales*, pp. 351-359.

Muller W. et Karle W. (1993), « Social selection in Educational Systems in Europe », *European Sociological Review*, 9(1), pp. 1-23.

Normand R. (2005), «Le *Lifelong learning* et son double: contribution à une critique de l'économie politique de l'efficacité en éducation in « La posture critique en sociologie de l'éducation: tentatives d'Etat des lieux et de perspectives d'avenir », *Education et sociétés*, n° 13, De Boeck/INRP.

Oaxaca, R. (1973), « Male-Female Wage Differentials in Urban Labor Markets », *International Economic Review*, 14, pp. 693–709.

Pohl R., Thélot C. et Jousset M.-F. (1974), « L'enquête Formation Qualification Professionnelle de 1970 », *Les Collections de l'Insee*, D32.

Pohl R. et Soleilhavoup J. (1982), « Mobilité professionnelle. Enquête sur la formation professionnelle de 1977 », *Les Collections de l'INSEE*, D91.

Pouget J., Fougère D. (2004), « L'emploi public s'est-il diversifié ? Sexe, niveau d'étude, origine sociale et origine nationale des salariés de la fonction publique », Complément au Rapport sur la diversité dans la fonction publique remis par Madame Dominique Versini au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État, La Documentation Française, Paris.

Pouget J. (2005), « La fonction publique : vers plus de diversité ? », in *France, Portrait Social*, édition 2005-2006, Insee, pp. 143-162.

Praderie M. (1966a) « Héritage social et chances d'ascension », dans Darras, *Le partage des bénéfices*, Minuit.

Praderie M., avec la collaboration de Passagez M. (1966b), « La mobilité professionnelle en France », *Études et Conjoncture*, n°10, pp. 1-166.

Seligmann-Triballat N., Elie P. et Bégue J. (1969), « Résultats préliminaires du recensement de 1968 », *Les Collections de l'INSEE*, D3.

Silberman R., Fournier I. (1997), Les enfants d'immigrés et le chômage : une analyse à partir des données de l'enquête Formation Qualification Professionnelle 1985 de l'INSEE, Séminaire du LASMASIdL « Formation, insertion et carrières en Europe », 27 janvier 1997.

Silberman R. et Fournier I. (2007), « Is French society truly assimilative ? Immigrant parents and offspring on the labor market », in *Unequal Chances. Ethnic Minorities in Western Labour Markets*, Oxford University Press, 2007.

Sorokin P. (1959), *Social and cultural mobility*, Glencoe, The Free Press, (première édition sous le titre *Social mobility*, 1927).

Stavo-Debaugue J. (2003a), «Prendre position contre l'usage de catégories 'ethniques' dans la statistique publique. Le 'sens commun constructiviste', une manière de se figurer un danger politique», in P. Laborier et D. Trom (dir.) *Historicités de l'action publique*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 293-327.

Stavo-Debaugue J. (2003b), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. I. Tu ne catégoriseras point ! », *Carnets de bord*, 6, pp. 19-36.

Stavo-Debaugue J. (2004), « Les vices d'une inconséquence conduisant à l'impuissance de la politique française de lutte contre les discriminations. II. Apprêter un chemin au droit afin qu'il puisse

exercer son autorité et confectionner des 'catégories' qui autorisent l'action publique », *Carnets de bord*, 7, pp. 32-54.

Thélot C. (1973), « Les tableaux de l'enquête Formation et qualification professionnelle sont disponibles », *Économie et Statistique*, n°41, pp. 59-64.

Thélot C. (1973), « Mobilité professionnelle plus forte entre 1965 et 1970 qu'entre 1959 et 1964 », *Economie et statistique* n°51, pp. 3-32.

Thévenot L. (1976), « Les disponibilités de main-d'œuvre par profession », *Économie et statistique*, n°81-82, pp. 27-43.

Thévenot L. (1979), « Une jeunesse difficile ; les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°26-27.

Thévenot L. (sous la dir.) (1983a), « Les catégories socio-professionnelles et leur repérage dans les enquêtes », *Archives et documents*, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, 38, pp. 5-39.

Thévenot L. (1983b), « L'économie du codage social », *Critiques de l'Economie Politique*, 23-24, pp. 188-222.

Thévenot L. (1987), « Les enquêtes Formation qualification professionnelle et leurs ancêtres français », in *Pour une histoire de la statistique*, tome 2, INSEE-Economica, pp. 117-165.

Thévenot L. (1990), « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales ESC*, novembre-décembre 1990, n°6, pp. 1275-1300.

Thévenot L. (1994), « Statistique et politique : la normalité du collectif », *Politix*, 25, pp. 5-20.

Thévenot, L. (2006a), *L'action au pluriel*, Paris, La Découverte.

Thévenot L. (2006b), « Droit et bonnes pratiques statistiques en matière de discrimination, Jalons historiques d'un questionnement sur les origines », communication aux Journées d'Histoire de la Statistique, INSEE, 15-16 février 2006, http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/jhs/jhs2006.htm.

Thévenot L. (2008), « Les sciences économiques et sociales et le droit : quels biens reconnus, pour quelles évaluations ? », in Lyon-Caen A. et Perulli, A. (dir.) *Efficacia e diritto del lavoro*, Padova, Cedam.

Thévenot L, and Lamont M. (2000), « Exploring the French and American polity », in Lamont M. et Thévenot L. (eds.), *Rethinking comparative cultural sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 307-327.

Vallet L.-A. (1999), « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue Française de Sociologie*, 40(1), pp. 5-64.

Vallet L.-A. (2001), « La mesure des évolutions des inégalités sociales et scolaires en longue période », in Boudon R., Bulle N. et Cherkaoui M. (dir.), *École et société. Les paradoxes de la démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 187-206.

Zamora P. (2001), « Recollecting past learnings : a few elements about memory biases », communication au 14^e séminaire CEIES, « Measuring Lifelong Learning » (Parme, 25-26 juin 2001).

Zarca B. (1993a), « L'héritage de l'indépendance professionnelle selon les lignées, le sexe et le rang dans la fratrie », *Population*, 48(2), 1993, pp. 275-306.

Zarca B. (1993b), « L'héritage de l'indépendance professionnelle : un ou plusieurs élus au sein de la fratrie », *Population*, 48(4), 1993, pp. 1015-1042.